



L'avortement en questions ?



 ProJeuneS

→ Sommaire

- 05** Édito
Carlos Crespo — Guéric Bosmans

CEPPecs

- 06** Les ambiguïtés de la condition contemporaine des jeunes
CePPecs — Martin Dekeyser

- 12** L'avortement en questions : entretien avec le CAL
Pierre Galand — Alain Detilleux

- 16** L'avortement en questions : entretien avec le FPS
Julia Laot — Alain Detilleux

- 22** La fracture numérique : *Off-line... Off-life*

- 26** Les amendes administratives

- 30** ACTA: *Universal, Glaxo, Bayer & Co.* vous souhaitent la bienvenue dans l'ère de la présomption de contrefaçon!
> *ProJeuneS — Savery Plasman*

- 36** Sarkozy, c'est fini! Le changement est-ce maintenant?
Carlos Crespo

- 40** Cinq questions à Sfia Bouarfa (PS)
Sfia Bouarfa — Alain Detilleux

- 44** Quand les Faucons vont au charbon
Faucons Rouges



Comité de rédaction ←

Rédacteur en chef
Alain Detilleux

Président
Guéric Bosmans

Secrétaire général
Carlos Crespo

Coordinateur de projets
Nicolas Fernandez

Chargée de formations
Delphine Gantois

Détaché pédagogique
Savery Plasman

Coordination, Infographie et Mise en page
Alain Detilleux

Logistique et communication
Michèle Thommès

Secrétariat
Marielle Delbaere

Rédaction de Pro J
ProJeuneS asbl
bd de l'Empereur 15|3 – 1000 Bruxelles

T. 02 513 99 62
F. 02 502 49 47
edition@projeunes.be
www.projeunes.be

Les propos tenus dans les textes relèvent
de l'entièvre responsabilité de leurs auteurs.

Nous remercions sincèrement tous les intervenants
extérieurs qui ont apporté leur contribution à ce numéro.
La Rédaction

→ Éditorial

L'ultra-médiatisée campagne électorale française semble produire ses derniers soubresauts... en Belgique. Feignant d'ignorer l'issue heureuse du scrutin pour la Gauche, les libéraux ont décidés de faire de la musculation électoraliste en endossant le discours sarkozyste d'entre-deux tours, sur l'immigration. Faisant sienne la rhétorique d'un Sarkozy à son stade ultime de lepénisation, le MR a occupé l'espace politico-médiatique en stigmatisant avec véhémence le manque d'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère.

La stratégie de positionnement de la droite, qui semble avoir décidé de fermer définitivement la parenthèse du libéralisme social, s'explique facilement. Le fort discrédit actuel de son système économique la rend davantage encline à proposer à l'opinion publique moins d'étrangers que plus de libéralisme. Cela est d'autant plus inquiétant que les médias relaient complaisamment les foucades libérales. Jouer sur la peur de l'autre fait vendre, indubitablement. La surmédiatisation des provocations de *Sharia4belgium*, groupe d'activistes aussi clownesques que radicaux, s'inscrit dans cette logique de recherche effrénée d'audience. Le MR n'est sans doute pas devenu un parti aux convictions racistes, mais peut-être une formation recourant à un opportunisme islamophobe dans certaines de ses prises de positions publiques.

Il est piquant de constater que ceux qui fustigent le manque d'intégration sont les même qui refusent le droit de vote aux étrangers, la construction de logements sociaux dans les quartiers bourgeois, les sanctions à l'égard des employeurs qui discriminent... Dès lors, parler d'intégration, oui, mais en prenant en considération les enjeux socioéconomiques qui sont plus fondamentaux que les questions ethniques et culturelles fréquemment mise en avant par ceux qui prétendent jouer sur les divisions pour faire plébisciter leur projet politique excluant.

La gauche doit impérativement refuser de voir la question sociale bottée en touche par ceux qui tentent de dissimuler leur adhésion à certaines formes de suprématisme culturel sous un vernis craquelant d'universalisme bon teint.

La prose la plus pertinente sur la question est peut être bien celle d'Olivier Bailly, journaliste indépendant qui a publié une tribune plus qu'intéressante dans *Le Soir*¹. Il dénonce brillamment la pensée dominante et ceux qui la diffusent quand, sous des faux airs d'anticonformisme, ils nous resservent des poncifs éculés : « Ce qui m'impressionne, c'est que les tenants du 'parler vrai' qui dénoncent l'absence d'intégration parviennent à faire croire qu'ils rament à contre-courant, tout en défendant la pensée de plus en plus majoritaire en Europe. Essayez un peu 'les chômeurs sont courageux et veulent travailler', 'les impôts bénéficient à tous' ou 'l'islam est une religion d'ouverture', et vous verrez ce que c'est, de ramer à contre-courant ».

Dans le numéro 02 du magazine Pro J que vous tenez entre vos mains, vous trouverez aussi des articles portant d'autres combats progressistes à mener comme la lutte contre le traité ACTA, la défense du droit à l'avortement, etc.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Carlos Crespo
Secrétaire général
Guéric Bosmans
Président
06.2012

¹ | archives.lesoir.be/molenbeek-lettre-ouverte-a-didier-reynders_t-20120604-01YXLU.html



Les ambiguïtés de la condition contemporaine des jeunes



CePPecs
Collège Européen de Philosophie Politique
de l'Éducation, de la Culture et de la
Subjectivité
ceppecs.eu

Les jeunes jouissent aujourd’hui d’une autonomie plus forte, plus étendue et plus précoce qu’auparavant.

En tout premier lieu, ils bénéficient d’une autonomie culturelle inédite à l’égard de leurs parents¹. Ceux-ci ne cherchent plus à encadrer la culture de leurs enfants. La famille n’est plus un lieu de reproduction, mais de cohabitation culturelle. Dès l’enfance, les nouveaux venus sont encouragés à développer leur propre univers culturel pour se réaliser et disposent, pour ce faire, d’un lieu privatisé au sein de la maison et de tout l’équipement personnel nécessaire.

Cette culture autonome est une culture commune: les objets culturels les plus importants sont ceux que l’on peut partager avec les autres.

La sociabilité des jeunes s’opère, en effet, désormais, en grande partie via le groupe des pairs. Le prestige est lié à la taille du réseau relationnel que l’on se constitue, au capital relationnel accumulé. Pour être populaire, il faut avoir beaucoup d’amis. Cette sociabilité se caractérise par le partage des émotions et des délires, la mise en scène de soi et la communion affective.

D'où l'importance de connaître la culture populaire et commerciale pour s'insérer socialement. Celle-ci fournit, via le relais des médias de masse et de la mise en image puis des discussions et échanges entre pairs, via les nouveaux moyens de communication, un savoir directement mobilisable en groupe qui consiste, d'une part, en un répertoire de modèles moraux, féminins et masculins, qui permettent de s'initier à la grammaire amoureuse, amicale ou relationnelle; d'autre part, en une vaste panoplie d'objets culturels qui sont autant de signes de reconnaissance parmi lesquels chacun peut développer ses préférences, du moment qu'elles sont partageables et permettent de s'insérer dans un groupe, quel qu'il soit: émissions de télévision, films,

¹ Nous avons déjà abordé cette question dans des numéros précédents de la revue: Bruno Sedran, *Culture et adolescence – lorsque lire des livres n'est plus un acte vital* in Résolument jeunes, 23, juin-août 2008, www.ceppecs.eu/?p=131; Jean-Marie Lacrosse, *L'accès des jeunes à la culture. Où sont les vrais obstacles?* in Résolument jeunes, 31, juin-août 2010, www.ceppecs.eu/?p=150

célébrités, goûts musicaux, mais aussi manières de se vêtir, de marcher, de parler, de se coiffer, etc.

Cette culture autonome est donc totalement étrangère à la culture classique et scolaire. La culture populaire y est dominante, la culture commerciale centrale, et non la culture de la classe dominante. À l’égard de celle-ci, les jeunes ne témoignent pas le moins du monde d'un sentiment de culpabilité ou de privation, mais au contraire d'un profond désintérêt. La culture adulte et du passé ne les concerne pas. Elle ne fait pas partie de leur vie. Ils n’ont donc pas besoin de s'y opposer. Au contraire de ce qu’elle était encore dans les années 1960, la culture jeune a cessé d’être une contre-culture. Elle n'est plus contestataire.

Il importe enfin de souligner le rôle crucial des nouveaux moyens de communication qui renforcent cette autonomie nouvelle au sein du foyer, à l'école mais aussi en dehors de ces lieux.

Ils soutiennent la sociabilité spécifique des jeunes en facilitant les échanges interactifs à plusieurs, le jugement collectif sur ses relations, la validation de soi par le groupe.

Ils rendent possible une communication permanente entre pairs, qui ne connaît plus de frontières physiques ou temporelles et qui est totalement libre dans la mesure où elle échappe à l’encadrement des adultes comme des institutions. Tout peut être dit sur les blogs, les messages instantanés ou les réseaux sociaux, ce qui n'est pas sans brouiller la limite entre vie privée et vie publique². Liberté d'autant plus grande que ces nouvelles technologies permettent d'effacer toutes les barrières inhérentes à la relation face à face dans la vie réelle: barrières culturelles, d'apparence, linguistiques (via le langage SMS), etc. Dans le monde virtuel, les individus sont tous égaux, dépouillés de leurs appartenances et de leurs attributs concrets.

Enfin, le développement des nouveaux moyens de communication a largement facilité l'acquisition d'une autonomie relationnelle quasi totale par les jeunes, en permettant la gestion des relations amicales et l'intégration de la sociabilité via le groupe de pairs, au sein même du foyer, hors de toute surveillance parentale. Dès l'entrée dans l'enseignement secondaire, les jeunes choisissent et fréquentent qui bon leur semble, même si leurs parents contrôlent encore les horaires et les moments de sortie. Ils bénéficient, en outre, d'une grande liberté de déplacement.

² Pour Mark Zuckerberg, le jeune créateur du plus fameux de ces réseaux sociaux, Facebook, cette limite n'existe purement et simplement plus.



L'autonomie dans la dépendance

Cette nouvelle autonomie est étroitement liée à une transformation de la famille et du rôle des parents qui la rendent possible.

Ceux-ci ne sont plus là pour transmettre ou assumer une reproduction culturelle mais pour accompagner, encourager et soutenir, dès l'enfance, l'autonomie des nouveaux venus, tout en essayant d'empêter le moins possible sur celle-ci, afin de ne pas la biaiser ou l'influencer. Tous les membres de la famille convergent autour d'une même communauté de valeurs, un même libéralisme des mœurs: « chacun doit être libre, dans sa vie privée, de choisir sa manière de vivre et doit être autonome dans l'orientation de sa propre vie »³.

Dans la grande majorité des familles, y compris dans les milieux populaires qui étaient pourtant traditionnellement plus autoritaires, l'ambiance est à l'apaisement. Cette situation est facilitée par une proximité culturelle plus grande entre parents et enfants, car la culture jeune massifiée et marchande est aussi une culture populaire partagée par toutes les générations. Les familles modestes valorisent ainsi certains éléments de la culture jeune (apparence vestimentaire et corporelle, clivages sexués) autant que la réussite scolaire.

08



Les tensions sont les plus importantes dans une minorité de familles, le plus souvent favorisées, qui exercent un fort encadrement culturel et conservent un lien tenu avec la culture classique. L'identité du jeune y est clivée entre exigences de scolarisation et de reproduction sociale et norme d'épanouissement personnel lié à la fréquentation des pairs; toute la difficulté pour les parents étant de trouver le bon équilibre entre « temps de l'élève » et temps libre.

Ce soutien moral, affectif, psychologique et économique des familles se poursuit lorsque les jeunes entreprennent des études supérieures puis décohabitent de manière régulière et exercent une activité rémunérée à temps partiel. Les réseaux familiaux et sociaux permettent d'accéder aux bonnes informations et filières. Dans la plupart des cas, les parents payent le loyer ou mettent un logement à disposition. Les étudiants décohabitants conservent des liens forts avec ceux-ci. Près de la moitié d'entre eux retourne dormir au moins une fois par mois au domicile familial et va y faire laver son linge.

3| Olivier Galland, *Les jeunes dans la société*, Intervention au colloque du Conseil d'orientation des retraites, 6 décembre 2011, Maison de la chimie, Paris, p. 9, www.gemass.fr/IMG/pdf/LES_JEUNES_DANS_LA_SOCIETE.pdf

Les ressources de la plupart des étudiants ne sont pas négligeables et dépendent pour moitié de l'aide parentale et de celle de la collectivité⁴, sans compter le coût pris en charge par l'État des études entreprises, le minerval n'en constituant qu'une maigre partie. Nos sociétés dépensent ainsi de plus en plus pour l'éducation des nouveaux venus.

Les solidarités générationnelles intrafamiliales se sont renforcées et prolongées. Elles sont devenues très importantes. Il existe une forme de compromis implicite entre les générations: le poids de la flexibilité et de la précarité, qui porte surtout sur les *outsiders* jeunes, est compensé par les aides familiales, la redistribution informelle de la part des *insiders* adultes protégés. Néanmoins, si les liens familiaux compensent les inégalités générationnelles, ils renforcent les inégalités entre jeunes dans la mesure où tous ne disposent pas des mêmes ressources familiales.

D'autant plus que ce soutien est proportionnel au niveau de diplôme atteint par le jeune. Les jeunes sans diplôme ou peu diplômés⁵ doivent davantage se débrouiller seuls, sans ressources familiales, alors même qu'ils cumulent les difficultés: fort taux de chômage

4| Observatoire de la vie étudiante, *La vie étudiante. Repères*, Édition 2011, www.ove-national.education.fr/médias/reperes2011.pdf. Cette enquête sur les conditions de vie est française. Sans rentrer dans les distinctions communautaires belges, les deux pays sont comparables car ils participent du même modèle continental de passage à l'âge adulte (cf. Cécile van de Velde, *Devenir Adulte: Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF, 2008): décohabitation moins précoce que dans le modèle nordique, mais bien plus que dans le modèle méditerranéen; séparation nette entre études et emploi et non alternance ou cumul comme dans les modèles nordiques et anglo-saxons; aides publiques réduites et important soutien parental/familial.

5| Selon l'Enquête sur les forces de travail de 2011 (statbel.fgov.be/fr/binaries/EFT2011_FR_tcm326-175589.xls), en fin de parcours, soit dans la tranche des 25-29 ans, environ 18 % des jeunes belges n'ont aucun diplôme ou n'ont pas obtenu de diplôme supérieur à celui de l'enseignement secondaire inférieur. Mais cette proportion est en baisse croissante puisqu'elle était de 24 % en 1999 (statbel.fgov.be/fr/binaries/EFT1999-2008_fr_tcm326-98571.xls). Quant aux 40 % de jeunes qui n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement supérieur, cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas entrepris d'études supérieures mais qu'ils ont échoué à les achever. Enfin, 42,35 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Ils étaient 36 % en 1999.

et de longue durée, emplois précaires et instables.

Une fois sorti des études, le jeune adulte continue à bénéficier d'une aide familiale qui lui permet de contourner les difficultés d'entrée dans la vie professionnelle, les réseaux familiaux et sociaux lui permettant de se placer et de profiter, quelques années encore s'il le souhaite, des plaisirs de la jeunesse, avant de s'engager dans des responsabilités familiales. Ce soutien durera le temps qu'il décroche un contrat à durée indéterminée, devienne indépendant économiquement, constitue un couple stable puis, éventuellement, un nouveau foyer.

Comment en sortir?

Le point le plus problématique de cette nouvelle condition des jeunes, déconnectée du monde adulte et de la culture scolaire, autonome dans la dépendance familiale et des pairs, c'est que l'on ne voit pas comment s'en émanciper si ce n'est sur le mode de la résignation ou de la frustration.

Tout d'abord, elle n'a plus de finalité extrinsèque.

D'une part, l'âge adulte a cessé d'être un pôle attracteur avec l'effacement de la contrainte de reproduction collective qui le supportait. Plus aucune considération sociale ne le justifie. En effet, fonder une famille, avoir un enfant, est désormais une affaire purement privée.

D'autre part, c'est là une conséquence de son caractère d'autodétermination. La nouvelle condition des jeunes va en effet de pair avec un nouveau sens de la jeunesse. Elle consiste désormais en une dynamique d'*autoproduction* de soi dans le temps que l'on fait débuter de plus en plus tôt et qui dure tant que l'on garde du possible devant soi. Dans ce cadre totalement étranger au monde adulte et collectif, sous protection plus ou moins rapprochée de la famille et/ou de l'État, et libéré de toute contrainte et assignation sociale (si ce n'est l'obligation scolaire), l'individu, en se consacrant exclusivement à devenir lui-même, en profitant de la vie et en diversifiant ses expériences, en explorant et en réalisant toutes ses potentialités afin de se révéler à soi-même, est destiné, au final, à se choisir lui-même.

Dans un tel cadre, devenir adulte est désormais synonyme d'échec dans la mesure où c'est un état castrateur. Il en est de même de l'avancée en âge puisqu'elle réduit le temps durant lequel profiter de sa jeunesse. C'est ainsi qu'il faut comprendre la tendance de nos sociétés à la *juvénilisation* qui pousse les gens de tous âges à s'efforcer de paraître moins vieux tandis qu'auparavant une apparence trop juvénile constituait un obstacle.

Après avoir résisté le plus longtemps possible à se déterminer en postposant les graves décisions, chacun doit se résigner, un beau jour, à ne pas réaliser certaines potentialités et à assumer des responsabilités. Il n'en reste pas moins que le but de la vie de tout le monde, quel que soit son âge, est de conserver de la jeunesse jusqu'à sa mort, unique achèvement d'une vie radicalement individualisée et donc nécessairement finie.

C'est la raison pour laquelle les aspirations des jeunes, notamment en termes professionnels, sentimentaux et familiaux, n'ont pas changé. Au contraire, elles ont été revues à la hausse. Et on comprend facilement pourquoi. Comment pourrait-on dans un tel cadre se décider volontairement à les limiter ou les stopper? Mais dans le même temps, il est devenu d'autant plus difficile de les satisfaire. S'engager, c'est renoncer à d'autres possibles. Mais ne pas s'engager, c'est s'empêcher d'en réaliser certains. Au final, on subit le plus souvent l'impossibilité de faire autrement que ce avec quoi on doit faire, on compose avec le temps qui passe. Voilà pourquoi, dans notre monde, on devient le plus souvent adulte par résignation, alors même que l'on se détermine de moins en moins vite et que l'on dispose de davantage de soutien pour réaliser davantage de potentialités qu'auparavant.

D'autant que plus rien n'est fait pour apprendre à se comporter comme un adulte.

Comme le rappelle à juste titre Marcel Gauchet en s'appuyant sur la théorie de la médiation, ce qui distingue l'entrée dans la jeunesse de l'enfance, c'est l'accès à la dimension de la personne, c'est-à-dire à la capacité cognitive d'abstraction de soi qui rend possible de se conduire comme un acteur indépendant dans ses rapports avec les autres. « La jeunesse consiste proprement dans l'apprentissage de cet usage social de soi, du pouvoir de relation, avec ce qu'ils supposent de connaissance des autres, du monde au sein duquel ils évoluent et de ses codes »⁶.

Il n'est pas difficile de comprendre que la nouvelle condition des jeunes ne favorise guère et va même à

6| Marcel Gauchet, *La redéfinition des âges de la vie* in Le Débat, 132, novembre-décembre 2004, p. 40.

09



l'encontre de cet apprentissage, de cette conquête de l'indépendance psychique.

D'abord, en raison de ce qui la caractérise. En tant que dynamique d'*autoproduction* de soi dans le temps, elle renforce l'adhérence à soi et rend plus difficile de s'extraire de soi-même. Ensuite, parce qu'elle est conditionnée par une dépendance sans pareil dont il est difficile de se défaire.

Comme nous l'avons vu, en raison des caractéristiques propres de la culture et de la sociabilité jeune, la jeunesse est soumise à une pression du groupe des pairs plus forte que jamais. La construction de soi s'opère au travers de contraintes très puissantes exercées par le groupe, notamment autour de l'image de soi et de l'apparence. Un climat aussi conformiste est peu propice au développement de choix personnels. Ceux qui dérogent aux codes culturels du groupe d'appartenance font l'objet de stigmatisation et de victimisation. Afficher des goûts culturels décalés par rapport aux autres, c'est se condamner à la marginalité sociale.

Difficile de s'affranchir du regard des pairs, de la culture populaire et commerciale, mais aussi, plus largement, de s'émanciper de tout ce qui contribue à mettre à l'abri et de préserver la nouvelle condition des jeunes des relations de personne à personne, des espaces dans lesquels il s'agit de faire preuve d'abstraction de soi: le monde adulte, les institutions dont l'école, les entreprises et le monde du travail, la vie sociale en général. Dans ce domaine, nous avons vu le rôle déterminant que jouent la famille et les nouveaux moyens de communication.

Voilà pourquoi, pour conclure, cette nouvelle condition des jeunes n'est pas sans compromettre leur scolarité.

Puisque la culture jeune est une culture qui doit être partageable avec les autres et qui puise conséquemment ses ingrédients dans la culture populaire et commerciale, s'intéresser à la culture scolaire c'est afficher sa différence et se condamner à la solitude. C'est l'une des raisons pour lesquelles les jeunes désinvestissent massivement l'école. On connaît le désarroi des enseignants qui constatent la désaffection croissante des jeunes à l'égard du savoir classique⁷. Ceux-ci ne peuvent pas davantage compter sur le soutien de familles qui refusent de s'en faire le relais et reprochent à l'institution scolaire de ne pas suffisamment susciter le désir d'apprendre comme

7| J'ai déjà traité de cette question dans un précédent article: *Peut-on acquérir des savoirs sans avoir à les apprendre?* in Résolument jeunes, 23, juin-août 2008, www.ceppecs.eu/?p=120

de traiter de manière trop impersonnelle leurs rejetons⁸.

Le problème n'est pas de leur redonner le goût des savoirs, mais, comme nous l'avons montré avec Jean-Marie Lacrosse⁹, de les extraire de cette nouvelle condition, dans la mesure où le processus d'*autoconstruction* dans lequel ils sont pris les empêche de réaliser toute une série d'opérations mentales essentielles à l'acte d'apprendre, comme d'accorder de l'attention ou de la considération aux savoirs construits par l'histoire, avant eux, et que leurs enseignants s'efforcent de leur transmettre. En somme, de se confronter à l'impersonnalité qui caractérise la société¹⁰.

Martin Dekeyser
05.2012



8| On se reportera sur ce point à la conférence de Marie-Claude Blais publiée par Yapaka, *L'éducation est-elle possible sans le concours de la famille?*, www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/TA-Education_WEB_0.pdf

9| Jean-Marie Lacrosse et Martin Dekeyser, *Pourquoi tant d'élèves en échec aujourd'hui?* in Résolument jeunes, 37, décembre 2011-février 2012, www.resoj.be/resoj_PDF/resolument_jeunes_37_web.pdf

10| Notre collègue, Bruno Sedran, a bien montré le lien entre ce rapport problématique à l'impersonnalité et la phobie scolaire dans *Phobie scolaire: une pathologie de la confrontation à l'impersonnel?* in Résolument jeunes, 28, septembre-octobre 2009, www.ceppecs.eu/?p=180



CAL
Centre d'Action Laïque
laicite.be

L'avortement en questions: entretien avec le CAL



Pro J: Ces dernières semaines, on a pu constater une difficulté visiblement assez grande pour le Conseil de la jeunesse à prendre position officiellement sur une question liée au droit à l'avortement, jusqu'à ne plus admettre ce droit lui-même comme un acquis minimum à partir duquel débattre. Qu'est-ce que cela évoque comme réflexion à votre niveau, a fortiori émanant d'une instance représentant la jeunesse francophone ?

CAL: Ce qui a apparemment posé problème au Conseil de la jeunesse est la signature de la charte de la plateforme abortionright. Pour rappel, cette charte a été signée par près de 400 associations (voir le site abortionright.eu). Que revendique cette charte ?

L'accessibilité à l'avortement pour toutes les femmes

Des campagnes d'information sur l'accès à la contraception et à l'avortement tous publics
Une éducation à la vie sexuelle pour tous les élèves afin qu'ils puissent poser des choix libres et éclairés

La formation des professionnel/les de santé aux techniques d'IVG

En bref, signer la charte signifie être d'accord avec la liberté de choix. Qu'il s'agisse de l'avortement ou d'un autre sujet de société, le fait que les membres du Conseil de la jeunesse se prononcent contre cette liberté de choix pose évidemment question.

Les jeunes d'aujourd'hui ne se feraient-ils plus confiance, ni à eux-mêmes ni aux autres ? Estiment-ils que la responsabilité de chacun-e concernant son corps et sa sexualité doit être encadrée par une autorité extérieure ?

C'est toute la question du dogme et de l'émanicipation de l'individu qui est ici convoquée. Sans doute serait-il pertinent d'envisager la question de l'Interruption Volontaire de Grossesse au sein du Conseil de la jeunesse sous cet angle. Cela permettrait peut-être de situer la ligne de fracture : sur le plan des principes qui doivent régir les conditions d'une citoyenneté active ou sur le plan d'un ordre moral imposé qui vaudrait pour tous ?

Pro J: Au niveau du CAL que pensez-vous du recours qui a été fait par le Conseil de la Jeunesse à une association anti-IVG

d'obédience religieuse radicale, avant de procéder au vote proprement dit ?

CAL: Avoir auditionné le mouvement anti-avortement de M. Burckhardt et consorts démontre soit que ces intégristes catholiques ont trouvé des appuis au sein du Conseil de la jeunesse soit que le Conseil de la jeunesse a été dupé par leur stratégie qui consiste à opposer les « anti » aux soi-disant « pro » IVG.

Si ce lobby organisé est bien opposé à l'avortement, ni le mouvement laïque, ni les mouvements féministes ou progressistes — parmi lesquels le Mouvement Ouvrier Chrétien signataire de la charte — ne se prononcent « pour l'avortement ». La société belge dans son ensemble s'est prononcée pour « l'accès à l'avortement », ce qui est tout à fait différent. De fait, les possibilités offertes par loi consacrent l'ouverture d'un droit à recourir à l'interruption volontaire de grossesse. Les manœuvres des opposants à l'avortement cités plus haut se sont multipliées ces derniers mois et contreviennent à nos législations : manifestations pour intimider les usagers devant les centres de planning familial comme en décembre dernier à Bruxelles, faux plannings et fausses promesses pour induire les femmes en erreur, études fallacieuses d'un Institut Européen de Bioéthique qui n'a d'european que le nom, faux chiffres sur l'avortement chez les jeunes, sites internet aux accroches mensongères, etc. Diffuser auprès des membres du Conseil de la Jeunesse ces informations aurait sans doute permis de les éclairer sur la fiabilité de ces personnes qui ont été auditionnées et qui sont, au moins, suspectes de malhonnêteté intellectuelle.

Pro J: Le droit à l'avortement, pour symbolique qu'il soit, semble n'être que la partie émergée d'un iceberg fondé sur une véritable résistance ou remise en cause du mouvement féministe des années 1960 – 1970 en tant que tel, par les filles ou petites-filles des femmes qui ont milité à l'époque pour ces acquis fondamentaux¹.

CAL: Il faudrait distinguer les différents types de freins et de réticences que l'on observe aujourd'hui.

La remise en cause du mouvement féministe et de ses acquis est une mouvance alimentée par l'extrême droite, par les cercles masculinistes ainsi que par les milieux intégristes toutes religions confondues.

En revanche, qu'il y ait des questionnements traversant les groupes de filles et petites-filles des féministes des

¹ Au mieux, il s'agit d'un combat d'arrière-garde, tous les droits possibles étant admis comme acquis depuis longtemps. Au pire, le combat a été trop loin, au point que certaines jeunes filles réclament le retour à des rôles sexuels plus définis.

années 1960 et 1970 est en soi une bonne nouvelle. Tout mouvement qui a une dynamique propre est à encourager, au contraire des positions figées et morbides. Il faut néanmoins distinguer le doute et la réflexion qui témoignent d'une pensée en action, des « retours en arrière » dont les objectifs visent à anéantir es années de lutte pour l'émancipation des citoyens et des citoyennes en particulier.; il nous semble qu'il y a là une confusion entretenue à dessein.

D'autre part, les jeunes filles d'aujourd'hui ne regrettent ni les acquis sociaux, ni le droit au travail ni les mesures visant à l'égalité salariale! Elles posent, en revanche, des questions pertinentes sur les conditions de vie des femmes: triple vie (maison, enfants, boulot); sur le manque de moyens mis à leur disposition pour mieux répartir les tâches ménagères et l'accueil des tout-petits, etc. Cela n'a rien à voir avec des velléités de retour en arrière quant aux droits égaux entre les filles et les garçons en ce qui touche à la sexualité, au plaisir, au désir d'enfant.

Ceci étant posé, la planification familiale est l'une des grandes conquêtes des années 1960 et 1970; grâce à cette planification, les femmes ont pu — non seulement travailler de manière à s'émanciper financièrement de la tutelle d'un mari — mais aussi s'épanouir professionnellement au cours de carrières complètes et dans de nouveaux domaines qui leur étaient jusqu'alors interdits. Il est là le véritable enjeu de notre société — l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes —, et non d'encore s'interroger si une femme qui est enceinte a le droit ou non d'interrompre cette grossesse.

Lui dénier ce droit serait:

1. Lui faire porter tout le poids des conséquences d'un acte sexuel accompli à deux
2. La réduire à un rôle maternel dont elle ne saurait se départir. Cette lecture « naturaliste » de la maternité est celle d'une société rétrograde qui assigne des places à chacun en fonction de la différence sexuelle; une telle société pourrait alors aussi jeter l'opprobre sur les femmes qui ne souhaitent pas d'enfants ainsi que sur les homosexuels, par exemple.

Pro J: Désormais, pour une partie de l'actuelle génération des filles de 15 à 25 ans, le principe même de liberté semble inversé, notamment au niveau de la pilule qui n'est plus vécue comme la « liberté » de chacun(e) à profiter d'une contraception légitime, mais comme une « entrave » personnelle due à la nécessité d'avoir à recourir à cette contraception. Tous les griefs étant faits à la pilule ou moyens apparentés, globalement repris sous le générique de contraceptions « chimiques » (sic) qui « empoi-

sonnent le corps »² (sic), tout en « polluant l'environnement »³ (sic). Dans cette perspective bancale, l'avortement apparaîtrait soudainement comme une « solution contraceptive » souhaitable, face à l'échec potentiel du coitus interruptus. Que penser de tout cela au regard d'un apparent échec de la transmission intergénérationnelle du combat pour l'égalité homme — femme ?

CAL: Nous ne pensons pas qu'il faille constater l'échec de la transmission intergénérationnelle du combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Tout au plus peut-on entendre les interrogations qui surgissent notamment concernant les moyens de contraception. Il est vrai que la vague écologiste naturaliste a mis en évidence le souhait de jeunes et de moins jeunes d'avoir recours à des méthodes contraceptives autres que le « tout pilule ». La « pilule » a été pendant longtemps la panacée en matière de contraception. Cependant, personne n'est obligé de la prendre! Chacun a le droit de s'interroger sur sa propre consommation de médicaments, de drogues, etc. ainsi que sur le poids de l'industrie pharmaceutique. Un citoyen responsable doit pouvoir être informé et décider ensuite en connaissance de cause. Ce rôle d'information est une des missions des Centres de Planning familial. Eux aussi sont la cible de discours qui répandent le bruit que certains médecins prescriraient la pilule à tour de bras sans tenir compte des éventuelles réticences des patientes. Cela s'inscrit, à l'analyse, dans la même mouvance diligentée par des milieux religieux qui ont pour objectif de détourner les usagers des moyens mis à leur disposition par les pouvoirs publics en les discréditant. Tout cela participe d'un même processus de culpabilisation des femmes. Pour preuve, on ne voit aucune campagne ni revendication col-

2| Un des arguments principaux quant aux risques supposés de la prise de la pilule, tient à l'élévation des risques liés au cancer, spécialement chez les fumeuses. Mais étrangement, ces dernières n'évoquent que rarement l'idée de cesser de fumer pour limiter les risques de cancers, qu'ils soient ou non liés à la prise concomitante de la pilule.

3| Une jeune fille, interrogée récemment par La Première dans la salle d'attente de « Aimer à l'ULB », affirmait que prendre la pilule contaminait ses urines, à cause des hormones « chimiques » qu'elle contenait. De là, en tirant la chasse des toilettes, cette eau contaminée pouvait produire des malformations congénitales chez les poissons!

lective pour la généralisation d'une contraception masculine... Ce processus ne s'applique d'ailleurs pas seulement à la pilule, mais également aux médicaments qui soulagent des douleurs menstruelles ou des désagréments de la ménopause.

Derrière ces discours qui culpabilisent les femmes qui ne font pas le choix de subir les désagréments de la nature (à quand l'interdiction de la piqûre périnéale afin que la femme souffre en accouchant?) le projet vise à les réduire à leur seule dimension maternelle en vertu d'un naturalisme sacré.

Quant aux différentes méthodes contraceptives alternatives, elles ressortent du libre choix des partenaires. Notons cependant:

1. Qu'il est paradoxal de privilégier des moyens de contraception peu fiables tout en critiquant les possibilités légales d'IVG.
2. Que le problème n'est pas tant l'échec d'une contraception défaillante que l'absence totale de contraception (Rapport du comité d'évaluation: 50 % des femmes qui ont avorté en 2008-2009 n'avaient aucun moyen de contraception)

Pro J: L'autre axe préoccupant qui se dégage des atermoiements du Conseil de la jeunesse autour d'une question cruciale comme le droit à l'avortement (et la loi qui le régit), tient plutôt aux problèmes éthiques que revêt cette perspective particulière qui voudrait que la pensée individuelle ne soit pas « discutable » en tant que telle (puisque chacun pense ce qu'il veut, le débat contradictoire en deviendrait donc problématique pour la bonne entente entre tous) et que, par extension, la loi ne soit nécessairement admise qu'au prorata du prisme que chacun s'estime en droit d'y opposer — *a fortiori* dans le cadre de convictions philosophiques ou religieuses en faisant alors fi des débats éthiques qui ont nécessairement présidé à la rédaction de la loi. Que pouvez-vous répondre à ce type de raisonnement?

CAL: Chaque femme a le droit de ne pas souhaiter un avortement volontaire, comme chacune a le droit d'y recourir. Les convictions de chacun-e sont respectées puisque l'article 1 de la loi prévoit des sanctions contre ceux qui obligeraient une femme à subir une IVG contre son gré.

Les principes qui ont présidé à la loi de 1990 sont d'une part un enjeu majeur de santé publique (selon l'OMS plus de 40 000 femmes meurent chaque année dans le monde des suites d'un avortement non médicalisé et l'interdiction de l'IVG ne diminue en rien le nombre d'avortements), et d'autre part, l'autonomie de la femme.

La liberté d'une femme de décider si elle se sent prête à mener à terme une grossesse ne peut être grevée d'aucune forme d'autorité. Il s'agit d'un droit à l'autodétermination et du respect de la liberté de décision des femmes.

Les avancées scientifiques et médicales leur ont donné les moyens de dépasser les déterminations physiologiques et de dissocier sexualité et procréation. Celles qui désirent continuer dans la voie tracée par la religion sur ce plan sont libres de le faire. Mais empêcher toutes les femmes de bénéficier des avancées médicales n'est qu'une manière détournée de les infantiliser et de les priver de leur autonomie. C'est en cela que l'IVG reste un combat emblématique de la laïcité qui défend l'émancipation contre la soumission, la diversité des opinions et comportements contre le dogme, la confiance en l'être humain responsable de ses choix plutôt qu'une prohibition qui sanctionne en vertu de codes moraux qui vaudraient pour tous. Pour terminer, j'ajouterais le titre du Code pénal en atteste: l'avortement — hors les conditions de dépénalisation — reste un « crime et délit contre l'ordre des familles et contre la morale publique ». Depuis 1990 heureusement, notre pays a fait primer sur ces considérations idéologiques la santé des femmes ainsi que leur pouvoir de décision en matière de droits sexuels et reproductifs.

Pierre Galand, Président du CAL

**Entretien réalisé par mail, par Alain Detilleux
05.2012**



FPS
Femmes Prévoyantes Socialistes
femmesprevoyantes.be

L'avortement en questions: entretien avec le FPS



Pro J: Ces dernières semaines on a pu constater une difficulté visiblement assez grande pour le Conseil de la jeunesse à prendre position officiellement sur une question liée au droit à l'avortement, jusqu'à ne plus admettre ce droit lui-même comme un acquis minimum à partir duquel débattre. Qu'est-ce que cela évoque comme réflexion à votre niveau, *a fortiori* émanant d'une instance représentant la jeunesse francophone ?

FCPF-FPS: Nous avions été contactés par des membres du Conseil de la Jeunesse pour nourrir ce débat. Nous étions assez sidérés d'apprendre par la suite que ces discussions avaient abouti à un refus du Conseil de la jeunesse de « signer » la charte de la Plateforme (comme l'ont fait plus de 300 associations et plus de 8 000 personnes).

Comme d'aucuns peuvent le lire sur le site www.abortionright.eu, le texte de la charte émane d'une plateforme pluraliste d'organisations et n'a rien de révolutionnaire puisqu'il est dans l'affirmation du droit existant.

Cette décision du Conseil, de ne pas s'associer à cette affirmation du droit de recourir à l'avortement, révèle clairement un malaise par rapport au sujet, qu'il nous faut entendre et qu'il nous semble essentiel de creuser.

Nous sommes donc toujours disponibles pour en discuter et tenter de répondre aux inquiétudes ou méfiances qui peuvent s'exprimer de la part des jeunes.

Je pense qu'il y a surtout un grand problème d'information sur ces sujets de société et de santé publique ; c'est une lacune qui pose problème et qu'il est indispensable de combler.

Pro J: Autant il semble qu'on assiste à une valse-hésitation sur des problèmes éthiques fondamentaux comme le droit à l'avortement, dans le chef du Conseil de la jeunesse, autant *a contrario*, il semble qu'une véritable défiance se joue depuis quelques années à l'égard des moyens de contraception, de la part des jeunes filles. Tous les griefs étant faits à la pilule et aux contraceptions hormonales en général, globalement reprises sous le générique de contraceptions « chimiques » (sic) qui

« empoisonnent le corps »¹ (sic), tout en « polluant l'environnement »² (sic). Dans cette perspective bancale, l'avortement apparaîtrait soudainement comme une « solution contraceptive » souhaitable, face à l'échec potentiel du *coitus interruptus*. Que pourriez-vous répondre à de telles interrogations et face à une telle méfiance de la part des jeunes ?

FCPF-FPS: Je ne sais pas si « l'hésitation sur l'avortement » et si la « défiance vis-à-vis des moyens de contraception » se font vraiment « *a contrario* » l'une de l'autre. Au contraire, elles se rejoignent sur un certain point : le manque d'information.

Les informations disponibles sur le Net (et on sait tous que c'est la première source d'information actuelle, notamment pour les jeunes) sur les moyens contraceptifs comme sur l'avortement, se contredisent régulièrement et il est difficile de s'y retrouver.

Il y a énormément d'idées reçues, de mythes, qui se diffusent mais aussi de fausses informations qui émanent souvent de groupes guidés par des positions conservatrices et moralisatrices ou encore par des considérations marchandes.

C'est dans le sens d'une meilleure information des jeunes que nous réclamons la généralisation de l'éducation sexuelle à l'école. C'est dans le sens d'une meilleure information de tous que nous recherchons des méthodes pour mieux investir le Net et ainsi pouvoir offrir d'autres sources d'information, validées par des pouvoirs publics et rédigées par des scientifiques indépendants.

Pour répondre à cette idée de l'avortement comme « contraception », il faut arrêter la parano et préciser que les femmes ayant eu recours plusieurs fois à un avortement sont rares et que leurs histoires s'inscrivent dans des trajectoires individuelles particulières qu'on aurait tort de généraliser.

Attention, il ne faut surtout pas se tromper de cible :

- ✖ **Le problème ce n'est pas l'avortement. Ce sont les grossesses non désirées.**

1| Un des arguments principaux quant aux risques supposés de la prise de la pilule, tient à l'élévation des risques liés au cancer, spécialement chez les fumeuses. Mais étrangement, ces dernières n'évoquent que rarement l'idée de cesser de fumer pour limiter les risques de cancers, qu'ils soient ou non liés à la prise concomitante de la pilule.

2| Une jeune fille, interrogée récemment par La Première dans la salle d'attente de « Aimer à l'ULB », affirmait que prendre la pilule contaminait ses urines, à cause des hormones « chimiques » qu'elle contenait. De là, en tirant la chasse des toilettes, cette eau « contaminée » pouvait produire des « malformations congénitales chez les poissons » (sic) !

Dans les journaux, on voit régulièrement des gros titres : « 14 filles de 12 à 14 ans ont avorté dans la région », « augmentation des avortements chez les adolescentes ». Dans tous ces articles, on se scandalise d'abord de l'interruption de la grossesse avant de se scandaliser que des filles de cet âge-là tombent enceintes. Car si elles sont plus nombreuses à avorter, les chiffres montrent qu'elles sont aussi de plus en plus nombreuses à poursuivre leur grossesse et à devenir mère alors que leur corps est à peine formé !

Bien évidemment, on doit trouver dommageable qu'une jeune fille de 13 ans soit enceinte mais est-ce décevant qu'elle décide de mettre un terme à cette grossesse plutôt que de mettre sa santé et son avenir en péril ?

Il faut donc indéniablement combattre les grossesses non désirées, via des actions auprès des jeunes femmes mais aussi auprès des femmes plus âgées (1/3 des femmes qui avortent ont plus de 30 ans). Pour cela il y a deux priorités : la généralisation de l'éducation à la sexualité à l'école et l'accès à une contraception sûre et choisie de façon éclairée et responsable.

J'espère donc vraiment que c'est dans ces combats que le Conseil de la Jeunesse va s'engager et non pas contre l'avortement.

Car l'avortement n'est peut-être pas un idéal, mais c'est un recours nécessaire qui doit rester accessible à toutes les femmes qui le demandent. La sexualité n'est pas une science exacte et ne pourra jamais être contrôlée à 100 %. Dans tous les pays du monde et de tout temps, des femmes ont eu recours à l'avortement. Dans les pays où il n'est pas autorisé, les femmes se tournent vers la clandestinité. Les plus précarisées mettent alors leur santé et même parfois leur vie en danger (80 000 femmes meurent encore, chaque année dans le monde, d'avortements clandestins).

L'avortement est donc une solution possible face à une grossesse non désirée qui, elle, constitue le véritable problème !

✗ Le problème ce n'est pas la contraception hormonale, c'est l'absence d'informations objectives sur les différentes méthodes et leurs conséquences éventuelles respectives.

Il est une réalité qui ne peut nous échapper en tant que citoyen et consommateur : à l'heure actuelle, les lobbys pharmaceutiques ont des moyens supérieurs à ceux de la santé publique, ils pèsent donc beaucoup trop lourd dans l'offre contraceptive et dans l'information diffusée aux femmes (campagnes médiatiques, etc.)

Il est par conséquent difficile de trouver deux sources scientifiques qui disent la même chose sur les conséquences en termes de santé publique et d'écologie des différents moyens contraceptifs.

Toutefois, on doit quand même rassurer les femmes. Comme pour tout médicament, la prescription d'un contraceptif se fait en concertation avec le médecin et au regard de différents critères, comme « l'efficacité, la facilité d'utilisation, la durée d'action, la réversibilité, les effets indésirables, les contre-indications, la prévention simultanée des maladies sexuellement transmissibles et le coût ». On sait par exemple que les fumeuses ayant déjà des risques de thrombose peuvent se voir déconseiller des pilules contenant des œstrogènes, mais encore une fois, les risques s'évaluent avec le médecin.

Si l'on souhaite des informations fiables et objectives, on peut toujours consulter le site du Centre Belge d'Information Pharmaco-thérapeutique : www.cbip.be

Signalons aussi qu'il existe des contraceptifs non hormonaux : les préservatifs, le stérilet au cuivre, mais aussi (même si plus difficiles à trouver) le diaphragme et la cape cervicale. Pour ce qui est des conséquences écologiques, il reste de grandes incertitudes sur les effets isolés des contraceptifs hormonaux. Il est considéré comme préoccupant d'en retrouver des traces dans les écosystèmes mais, il nous semble inopportun à ce stade de rejeter en bloc toute contraception hormonale pour cette seule raison. Les médicaments anticancéreux se retrouvent aussi dans les eaux des rivières et cela fait pourtant moins scandale... Dès lors, nous pouvons recommander aux pouvoirs publics d'exiger des études sur les conséquences environnementales des produits avant qu'ils ne soient mis sur le marché, mais nous n'arrêterons pas pour autant d'inciter les femmes à se protéger efficacement des grossesses non désirées.

C'est l'absence d'informations fiables et croisées sur les différents moyens contraceptifs qu'il faut combattre, pas la pilule en tant que telle. Les femmes doivent pouvoir choisir librement la méthode contraceptive qui leur convient le mieux à un moment donné de leur vie et en toute connaissance de cause... Une contraception fiable reste la meilleure façon de vivre une sexualité sans stress.

Pro J : Plus largement, la remise en cause du droit à l'avortement, pour symbolique qu'il soit, semble n'être que la partie émergée d'un iceberg fondé sur une véritable

résistance ou remise en cause du mouvement féministe des années 1960 – 1970 en tant que tel, par les filles ou petites-filles des femmes qui ont milité à l'époque pour ces acquis fondamentaux. (Désormais, par exemple, pour une partie de l'actuelle génération des filles de 15 à 25 ans, le principe même de liberté semble inversé, notamment au niveau de la pilule qui n'est plus vécue comme la « liberté » de chacun(e) à profiter d'une contraception légitime, mais comme une « entrave » personnelle due à la nécessité d'avoir à recourir à cette contraception.) Quant à l'actualité du combat féministe, au mieux, il semble perçu comme un combat d'arrière-garde, tous les droits possibles étant admis comme acquis depuis longtemps; au pire, ce combat a été trop loin, au point que certaines jeunes filles réclament le retour à des rôles sexuels plus définis, voire restaurés au profit des hommes, comme pour se décharger d'une certaine responsabilité personnelle. Que penser de tout cela ?

FCPF-FPS : Je ne vois pas bien dans l'absolu comment on peut considérer la contraception comme une entrave à la liberté. Je peux comprendre que le fait de devoir penser, par exemple de façon quotidienne, à une contraception (la pilule) soit perçu négativement. C'est donc le mode de contraception qui est inadéquat, et les femmes doivent pouvoir exprimer ce sentiment de contrainte avec leur médecin afin d'être orientées vers d'autres méthodes qui leurs conviendraient mieux selon leur situation personnelle (anneau mensuel, dispositif intra-utérin — stérilet hormonal — pour 3 ans, etc.)

Maintenant, l'objectif d'une contraception est bien de libérer les femmes de maternités non désirées. Alors, d'une manière générale, il peut être considéré comme contrignant d'être une femme fertile (avec des règles mensuelles et un besoin de protection pour vivre une sexualité sans risque), mais cela, on ne peut pas y faire grand-chose... sauf à trouver une méthode contraceptive qui nous convienne et qui nous protège de grossesses non désirées.

Il faut donc que les jeunes femmes comprennent que la contraception est une alliée pour une sexualité sans risque et pas une entrave à leur liberté.

Pour ce qui est d'une remise en cause plus globale du féminisme je ne sais pas, ça pourrait être intéressant de faire une étude là-dessus. Toutefois, je ne crois pas qu'il y ait une véritable résistance par rapport aux revendications féministes. L'actualité (remise en cause de l'avortement, écart salarial persistant, congés parentaux assumés par les mères à 80 %) nous prouve que les féministes ont du pain sur la planche.

Par contre, « se dire féministe » n'a jamais été le fait d'une majorité des femmes, (mêmes pour celles qui dans les faits se battent pour être les égales des hommes). En ce sens, je veux bien croire qu'il y ait une certaine distanciation avec le « mouvement féministe ».

Par ailleurs, vous dites que certaines jeunes filles réclament le retour à des rôles définis ? Il faut de tout pour faire un monde mais j'ose espérer que ce genre de propos reste marginal. Encore une fois, il serait intéressant de faire une enquête plus poussée, mais je ne crois pas que la majorité des jeunes femmes rêvent d'être mères au foyer, dépendantes financièrement d'un mari avec qui elles ne sont pas sûres de finir leurs jours et enfermées à la maison à parler par la fenêtre à la voisine d'en face, en attendant la sonnerie de l'école. L'image édulcorée renvoyée par *Desperate Housewives* est loin d'être une réalité...

Je crois plutôt que les jeunes femmes veulent tout : un job épanouissant et suffisamment rémunérant, vivre avec quelqu'un qu'elles aiment et qu'elles ont choisi, faire des enfants quand elles « le sentent », avoir un réseau d'amis et d'amies avec qui sortir où et quand elles veulent, avoir un investissement social/citoyen ou politique... Et elles ont raison, même si ce n'est pas toujours évident d'être *Wonder Woman* !

Ce serait un leurre de penser que laisser les hommes nous dominer va alléger nos responsabilités, bien au contraire, cela pèse directement, surtout en termes d'autonomie et de liberté de choix, sur nos épaules.

Pro J : Toujours sur la question féministe, constatez-vous vous-mêmes une difficulté de transmission des valeurs féministes auprès des jeunes, spécialement auprès des filles ? Si tel est le cas, s'agit-il selon vous d'un problème générationnel ou plus profondément sociologique et quelles stratégies mettez-vous en place au FPS pour faire connaître la légitimité de votre combat, aujourd'hui ?

FCPF-FPS : Je ne pense pas qu'il y ait vraiment des conflits de génération sur le fond de nos revendications.

Je vous propose un test pour vos lectrices (et vos lecteurs).

Êtes-vous d'accord pour dire que :

- ➔ les femmes et les hommes doivent être égaux en droits et en devoirs ;
- ➔ pour la même ancienneté, les mêmes compétences, le même travail, un homme et une femme doivent avoir un salaire égal ;
- ➔ on ne peut pas refuser une promotion ou un emploi à une personne pour la seule raison que c'est une femme ;
- ➔ les tâches ménagères doivent être partagées équitablement dans un couple ;
- ➔ la violence entre partenaires est intolérable et ne peut être justifiée ;
- ➔ l'État doit prévoir des places d'accueil en suffisance pour l'accueil des enfants ?

Oui ? Vous êtes d'accord ?

Alors désolée de vous l'apprendre, mais vous êtes féministe.

Je crois que nos revendications sont encore très actuelles car l'objectif d'égalité n'est pas atteint. La société a heureusement évolué dans un sens positif, mais il reste encore du chemin. Je suis persuadée qu'un grand nombre de personnes sont d'accord avec nos revendications et, par conséquent, sont féministes, mais beaucoup ne réalisent pas que cette égalité n'est pas atteinte. D'où l'impératif pour nous de rendre publiques ces inégalités, de les pointer du doigt systématiquement.

Et c'est peut-être là que le bât blesse. Dans la manière d'exposer nos valeurs, dans la manière dont sont constitués les anciens mouvements féministes comme le nôtre, je peux comprendre que certaines jeunes femmes ne s'y retrouvent pas. D'où la nécessité (à laquelle nous nous attelons) d'utiliser les nouveaux médias (rejoignez-nous sur Facebook, sur Internet !), de rajeunir nos supports, de prendre en compte les nouvelles réalités et attentes des jeunes femmes. Au niveau de notre équipe, nous sommes un bel exemple de groupe transgénérationnel (de 23 ans à 58 ans, toutes les tranches d'âges sont représentées) et je crois vraiment que les jeunes femmes (et même quelques valeureux hommes) s'y retrouvent tout à fait. Alors soyez les bienvenu-e-s !

Julia Laot

Responsable de projets à la Fédération des Centres de Planning Familial des FPS (FCPF-FPS)

Entretien réalisé par mail, par Alain Detilleux
05.2012



21





La fracture numérique: *Off-line... Off-life*

L'importance des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (les tics) dans nos vies est telle que l'on qualifie volontiers notre époque de « société de l'information »*. Développement professionnel, services en ligne, moyens de communication, vie culturelle et citoyenne: les tic sont partout présents.** Si cela facilite nos vies, le risque est grand de voir émerger un nouveau type d'exclusion sociale et professionnelle. Que ce soit par manque de moyens financiers, de savoir-faire ou d'intérêts, de plus en plus de personnes pourraient être victimes de ce qu'on appelle la « fracture numérique ».

Cette dernière, qui touche aussi certains jeunes, participe fortement à la perte de l'estime de soi et devient un réel obstacle pour l'insertion professionnelle et l'épanouissement personnel.

* Voir: fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_de_l'information

** Brotcorne P., Mertens L., Valenduc G., *Les jeunes off-line et la fracture numérique, les risques d'inégalité dans la génération des « natives numériques »*, www.mi-is.be/sites/default/files/doc/Les%20jeunes%20off-line%20et%20la%20fracture%20num%C3%A9rique.pdf, p. 5.



Jeunes off-line: leurs visages

Le public qui éprouve des difficultés à utiliser le Web et les tic est varié et les raisons pour expliquer ce phénomène le sont tout autant. En Belgique, pour les années 2007 et 2008, 9 % des jeunes, âgés de 16 à 24 ans, n'utilisaient pas ou peu Internet (pas plus d'une fois tous les quatre mois).¹ Les raisons de cette « (quasi) déconnexion » sont multiples et recouvrent des situations variées. Parmi celles-ci, on retrouve²:

- ➔ des ménages *off-line*, dans lesquels les jeunes ont peu de possibilités de compenser l'absence de connexion à domicile par une utilisation d'internet hors du domicile (lieux de formation, amis, cybercafés, associations, etc.);
- ➔ des situations liées à des problèmes dans le milieu familial: conflits familiaux, troubles psychologiques, situations d'accueil en milieu ouvert;
- ➔ des situations liées à la marginalisation de certains jeunes: jeunes qui vivent essentiellement dans la rue et pour lesquels internet n'est pas un moyen de socialisation pertinent;
- ➔ des situations liées à la qualité ou à l'organisation du logement: ordinateur dans une pièce commune, sans possibilité d'utilisation personnalisée et isolée; connexion monopolisée par d'autres membres du ménage (notamment la domination des utilisateurs masculins); équipement ou connexion en partage avec des colocataires, etc.;
- ➔ des situations liées à des barrières culturelles: restrictions ou interdits imposés par la famille (au sens large), notamment à l'égard des jeunes filles; situations particulières de certaines minorités ethniques, notamment les gitans;
- ➔ des situations de handicap, physique ou mental, non prises en charge par des institutions qui favorisent l'utilisation des TIC par les handicapés;

1| Brotcorne P., Mertens L., Valenduc G., *Les jeunes off-line et la fracture numérique, les risques d'inégalité dans la génération des « natives numériques »*, www.mi-is.be/sites/default/files/doc/Les%20jeunes%20off-line%20et%20la%20fracture%20num%C3%A9rique.pdf, p. 14

2| Pour la liste des situations, *Ibidem*, p. 31

➔ des situations liées à des cas individuels de mise à l'écart de la société (centres fermés, emprisonnement, etc.)

Les risques encourus

La « Fracture numérique », corollaire de la « Fracture sociale », renforce les inégalités sociales et en crée de nouvelles: perte de l'estime de soi, exclusion de la Culture (dont celle du Web), inadéquation des prérequis professionnels pour « oser » postuler chez un employeur, etc. L'illetrisme n'est pas à prendre à la légère puisqu'il est à l'origine de nouveaux processus de marginalisation.

Personnes peu diplômées, demandeurs d'emploi, jeunes issus de ménages *off-line*, seniors, personnes vivant dans la rue, allochtones, illettrés, victimes de la domination masculine, jeunes en décrochage scolaire, personnes handicapées, personnes en précarité financière et/ou sociale, « en rupture sociale », familles monoparentales, exilés, sans-papiers, : le droit de participation à la « Société de l'Information » ne peut leur être nié. Il est ici question de solidarité et de justice sociale. Quelques exemples:

Rechercher une information, une adresse, une association, un logement: qui peut remettre en cause l'utilité et l'efficacité des moteurs de recherche;

La SNCB: certains billets achetés en ligne coûtent 10 € de moins que s'ils étaient retirés à un guichet « physique »; Factures de GSM: des avantages sont prévus pour les personnes qui choisissent de recevoir leurs factures sur leur boîte mail (« Facture verte »);

Culture: certaines places de concert ne s'obtiennent plus qu'à travers le e-booking;

Marché de l'emploi: les services on-line proposés par Actiris ou le Forem sont une facilité indéniable pour les demandeurs d'emploi;

Administration: remplir ses formulaires on-line, e-banking, TaxOnweb,

Par ailleurs, outre les difficultés pour accéder à un PC et les difficultés financières pour acheter du matériel informatique, l'entretenir et s'abonner à un fournisseur d'accès internet, certains n'ont pas les compétences de base pour tirer avantageusement profit de l'utilisation du Web et des tic. Et cela risque de s'aggraver, au vu de la rapidité de l'innovation dans le domaine du « Numérique ».

Les EPN

Pour réduire la « Fracture numérique », des initiatives sont mises en place tant par les pouvoirs publics que par le milieu associatif. La création et la multiplication d'*« Es-*



paces publics numériques » (EPN) en est une. Lieux de cohésion sociale et de convivialité ouverts à TOUS, ces Espaces accueillent, écoutent, accompagnent, forment, incluent dans le tissu socioprofessionnel, collaborent avec, conseillent... ceux qui le souhaitent. Gratuitement, on peut y disposer d'un PC connecté à Internet, demander aide et conseils aux animateurs-accompagnateurs pour toute démarche. Pour un prix accessible, on peut s'initier et approfondir ses connaissances informatiques au travers de formations qui y sont dispensées.

Situés un peu partout dans les villes de Wallonie et de Bruxelles, les EPN sont le plus souvent attachés aux bibliothèques, aux CPAS, aux maisons de jeunes, aux associations et aux maisons communales. Encore mal connus du grand public et des politiques, ces espaces devraient pourtant être reconnus comme « Services publics de 1^{re} ligne » par ces derniers et soutenus en tant que tels, avance Stefan Platteau, le coordinateur de l'asbl Fobagra, qui est engagé dans la lutte contre le « Fossé numérique ».

Nous avons rencontré Stefan Platteau, de l'asbl Fobagra, début février, pour lui poser quelques questions :

Pro J: Quel rôle joue Fobagra dans la réduction de la « Fracture numérique » ?

24



Stefan Platteau: Fobagra anime des Espaces Publics Numériques (EPN) en région bruxelloise. Concrètement, notre association propose des solutions aux organismes et associations qui le souhaitent afin qu'ils puissent mettre en place chez eux un EPN.

Par ailleurs, nous recrutons, formons et mettons au travail des jeunes demandeurs d'emploi. A côté des formateurs confirmés, ces derniers animent les EPN dont nous assurons la « maintenance ». Cela leur permet d'avoir une première expérience professionnelle et d'acquérir de la polyvalence (formation solide aux tic, bonne gestion d'un groupe, capacité d'animation, réactivité). Enfin, nous formons aussi nous-mêmes aux tic le public et le personnel des associations et mettons à disposition nos salles informatiques pour des groupes associatifs.

Pro J: « Services publics de 1^{re} ligne », les EPN bruxellois ne bénéficient pourtant pas d'un financement pérenne. Quel message adresserais-tu aux femmes et aux hommes politiques bruxellois ?

Stefan Platteau: Que le pourcentage de personnes victimes de la « Fracture numérique » du premier degré — les personnes qui n'ont pas ou très peu accès à Internet — est plus élevé en région bruxelloise que partout ailleurs dans le pays.

Que la « Fracture numérique » ne se réduit pas. Au contraire, elle s'agrandit ! Elle touchera, à l'avenir, de plus en plus de personnes dites « privilégiées » puisque l'innovation des tic est très rapide. Un EPN est à cet égard un outil adéquat pour assurer une formation continue aux tic de qualité : c'est peu cher, convivial, encadré par des gens qui s'y connaissent et ouvert à TOUS !

En Wallonie, les EPN bénéficient d'une reconnaissance et d'un soutien financier digne de ce nom. A tel point que l'efficacité des EPN wallons se remarque par delà nos frontières — en France, notamment. La région bruxelloise est en retard dans la lutte contre la réduction du « Fossé numérique ».

Et puis surtout, les EPN sont des lieux privilégiés pour tisser du lien social. Des formes d'entraide s'y créent. Il n'est pas rare que des personnes qui avaient bénéficié de formations dispensées par les animateurs-EPN se proposent comme bénévole pour accompagner les « nouveaux venus ». En plus, les gens se croisent dans leur quartier...

C'est aussi un lieu de socialisation. Certains demandeurs d'emploi, par exemple, viennent dans des EPN alors qu'ils ont un PC chez eux car ils y trouvent un climat de travail, alors que chez eux ils ont du mal à « s'y mettre seul ». Ils voient aussi d'autres personnes. D'autres y ont la possibilité de faire leur CV et de le poster sur le Net.

Les missions des animateurs-EPN vont bien au-delà de la réduction de la « Fracture numérique ». Ils doivent comprendre et solutionner les demandes de chaque personne qui entre dans un EPN. C'est bien d'orienter quelqu'un sur un site. Mais ça ne sert à rien si la personne ne sait pas écrire. L'animateur-EPN est une aide précieuse pour tout un tas de démarches. Il orientera également toute personne vers les services adéquats quand les demandes dépassent ses prérogatives (« Lire et écrire », une association de droit au logement, un CPAS, une banque alimentaire, les exemples sont nombreux). L'écoute est très importante. Accueil, écoute, accompagnement, réactivité...

Pro J: Pourquoi faudrait-il s'inquiéter pour les jeunes qui sont victimes de la « Fracture numérique » ?

Stefan Platteau: Neuf pour cents des jeunes (entre 16 et 24 ans) n'ont pas accès à Internet ou se connectent très peu. On est ici dans la « Fracture numérique du premier degré » et c'est en soi déjà inquiétant.

Maintenant, quand on parle de « Fracture numérique du second degré » — le fait d'avoir un PC connecté, mais de ne pas maîtriser les outils informatiques —, le pourcentage augmente fortement. C'est tout aussi problématique car, si les jeunes sont quasi tous des « Digital Natives », leur usages informatique reste quand même limité : ils téléchargent, chat, envoient des mails, utilisent les réseaux sociaux. Mais les compétences informatiques utiles pour intégrer la « Société de l'information » et la vie active restent lacunaires. Les employeurs préjugent des compétences tic des jeunes. Or, bien souvent, il y a un décalage entre ce qu'ils attendent de ces derniers et ce que les jeunes font de l'outil informatique. La « Fracture numérique du second degré » est un handicap pour trouver un emploi ! Et peu d'initiatives sont prises par les pouvoirs publics pour enrayer cela, puisque nos femmes et nos hommes politiques pensent que tous les jeunes sont des « Digital Natives » ; et qu'ils maîtrisent de facto les fondamentaux informatiques.

Pro J: As-tu un message à faire passer aux acteurs du secteur de la jeunesse ?

Stefan Platteau: Pour ce qui est des EPN, on l'a déjà dit, ils constituent un cadre de travail serein. Je pense, par exemple, aux étudiants où il n'y a qu'un PC par ménage et qui est fortement mobilisé.

Ensuite, il n'est vraiment pas inutile d'aider les jeunes à mieux maîtriser les tic : les sensibiliser à avoir un regard critique sur les informations qu'ils trouvent sur Internet, leur apprendre à mieux paramétrier leurs comptes afin de protéger leur identité numérique pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Cela doit évidemment se faire de façon accrocheuse et ludique.

Savery Plasman
Détaché pédagogique
05.2012

Infos/Liens...

Retrouvez l'interview de Stefan Platteau sur la page Facebook de ProJeuneS.

Fobagra asbl
Quai aux pierres de taille 34
1000 Bruxelles
02/219.69.16
www.fobagra.net

Caban (Collectif des Acteurs Bruxellois de l'Accessibilité Numérique)
www.caban.be

Technofutur tic asbl (en Région wallonne)
www.technofuturtic.be/code/fr/hp.asp

Adresses des EPN à Bruxelles et en Wallonie
www.caban.be/spip.php?rubrique3 (à Bruxelles)
www.epn-ressources.be/liste-des-epn (en Wallonie)

La semaine du Numérique
www.lasemainenumerique.be

17 mai : Journée mondiale de la Société de l'Information.

25



Les amendes administratives

26



Dans quelques semaines (cet article est daté du 21 mai 2012), Joëlle Milquet, la ministre de l'Intérieur, présentera un projet de loi destiné à combattre les incivilités. Ce dernier devrait permettre « l'amélioration des dispositifs de sanctions administratives »¹. Il donnerait notamment l'occasion aux communes d'augmenter le montant des sanctions administratives et de les étendre aux mineurs d'âge, dès 14 ans. Jusqu'à présent, ces amendes ne pouvaient toucher les enfants qu'à partir de 16 ans.

Nous avons recueilli deux réactions à propos de ce projet de loi: d'une part, celle de John Pitseys — juriste à la Ligue des droits de l'Homme et cosignataire de la Carte blanche (« Contre les sanctions administratives dès 14 ans ») publiée dans La Libre Belgique du 26 janvier 2012; et d'autre part, la réaction du Conseil de la jeunesse.

Le point de vue des cosignataires de la Carte blanche²

Si les cosignataires de la Carte blanche plaignent pour une sanction des actes délictueux commis par des jeunes dans un cadre juridique strict, ils n'acceptent cependant pas « l'institutionnalisation d'une intolérance spécifique envers les mineurs »³. Selon eux, le projet de loi de la Ministre renforce de façon injustifiée le lien qui peut être fait entre les jeunes et l'insécurité dans l'espace public. Chiffres à l'appui, ils rappellent que: « de l'information disponible, il ressort que le pourcentage des jeunes dans les statistiques sur les sanctions administratives communales est très faible. À Anvers, par exemple, il s'agit de 1,36 %. Dans le Brabant flamand, il ne dépasse pas 2 % »⁴. Selon eux donc, les mesures telles que proposées par la Ministre semblent disproportionnées et injustifiées.

1| Accord de gouvernement (1^{er} décembre 2011), p. 144

2| Propos recueillis auprès de M. John Pitseys, juriste à la Ligue des droits de l'Homme. La Carte blanche est cosignée par Bernard De Vos (Délégué général aux droits de l'enfant), Bruno Vanobbergen (Kinderrechtencommissaris), Alexis Deswaef (Président de la Ligue des droits de l'Homme), Denis Lambert (Directeur général de la Ligue des familles) et La CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant).

3| La Libre Belgique, 26 janvier 2012

4| Ibidem

Par ailleurs, ils mettent en garde sur la dangerosité de renforcer l'arsenal répressif par des amendes administratives.

En élargissant le spectre des amendes administratives aux comportements jugés « nuisibles », on vulnérabilise en effet les jeunes et leur famille face au système judiciaire puisque l'ensemble des outils de défense dont pourraient bénéficier les jeunes et leurs parents (ou tuteurs), en cas d'amendes administratives, est plus « lâche » que celui mis en place pour des peines criminelles affectant les personnes majeures.

En outre, le prononcé sur les peines administratives est laissé à la discréction des communes; ce qui dans les faits pourrait se traduire par des mesures arbitraires: un même « délit » pouvant ne pas être « réparé » forcément de la même façon selon qu'on habite dans telle ou telle commune.

Ensuite, l'augmentation du montant des sanctions administratives et leur extension aux mineurs dès 14 ans contreviennent, selon les signataires, à la notion actuelle de protection de la jeunesse qui fixe à 18 ans l'âge de la majorité pénale, et qui estime ce faisant que « les mineurs ne sont pas considérés comme des mini-adultes »⁵ et qu'il doit être tenu compte de « leur spécificité propre »⁶, quand ils sont entendus par la justice. On entend par « spécificité propre » le fait que les mineurs d'âge, bien que tenus par certaines obligations, ne sont pas en capacité — contrairement aux adultes — de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour leur émancipation. Pensons, par exemple, que:

- ➔ face au déterminisme socioenvironnemental — la famille, les amis, la région... —, la pression est grande parfois pour certains jeunes;
- ➔ d'un point de vue financier, on se demande vraiment si le fait de vouloir faire payer les jeunes directement est applicable à tous les jeunes (quid de l'arbitraire de la mesure?);
- ➔ pour les plus jeunes se pose également légitimement la question de leur aptitude à discerner la portée et les conséquences de leurs actes.

À ce titre, les mesures avancées par la Ministre Milquet pour faire face aux incivilités sont jugées inadéquates; et même en contradiction avec l'esprit de la Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989, ratifiée en 1991 par la Belgique.

Enfin, les signataires s'interrogent sur la portée même de ce projet de loi.

5| Ibidem

6| Ibidem



Quel signal, en effet, la Société donne-t-elle à un enfant de 14 ans en le condamnant à payer une amende administrative et/ou à effectuer des heures de travaux d'intérêt général ? Ne risque-t-on pas de l'auto-convaincre sur ce qu'il n'est *a priori* pas, à savoir un criminel avec tout ce que cela comporte : perte de l'estime de soi, anxiété, mal-être, fatalisme, stigmatisation, défiance vis-à-vis de la justice, problèmes avec la famille... — le terreau propice à une escalade dans la délinquance.

Mais aussi : quelle perception auront dorénavant certains jeunes de la Société dans laquelle ils vivent ? Celle d'une Société partisane de l'essentialisme ?

Le Conseil de la jeunesse

Le Conseil de la jeunesse, lui, n'a pas fait de sortie dans la presse. Cependant, au dire de Géraldine Motte (Secrétaire générale du Conseil), il suit de très près l'évolution du projet de loi et argue de son mandat⁷ auprès de l'équipe de la Ministre Milquet en charge d'élaborer le projet afin, entre autres, de contrecarrer les discriminations possibles que le projet pourrait entraîner. Notamment, la stigmatisation systématique de certains jeunes et l'obligation pour certaines communes — et pas pour d'autres — d'appliquer les mesures envisagées par la Ministre.

28

Un projet de loi à suivre...



Savery Plasman
Détaillé pédagogique
05.2012

7| Le Conseil de la jeunesse « défend l'intérêt des jeunes en négociant directement avec les hommes et femmes politiques », www.conseildelajeunesse.be



29





ACTA: Universal, Glaxo, Bayer & Co. vous souhaitent la bienvenue dans l'ère de la présomption de contrefaçon!

Comme son nom l'indique, le traité ACTA* (*Anti-Counterfeiting Trade Agreement*) vise officiellement à lutter, au niveau international, contre la contrefaçon de produits protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Il n'en est rien!

Derrière ACTA, il y a les multinationales du divertissement (*Universal, Time Warner, etc.*), les laboratoires pharmaceutiques transnationaux (*Sanofi, Abbot, Glaxo, etc.*) et l'industrie semencière (*DuPont, Bayer, Syngenta, Monsanto, etc.*)**

Si le traité ACTA est ratifié par le Parlement européen, plus rien alors — sur le Web, en matière de santé et d'agriculture — ne pourra se faire sans l'aval de ces industriels. Ce Traité en effet légalise au niveau international des pratiques mafieuses : ACTA étant pensé comme un passe-droit ou un cheval de Troie.

ACTA, c'est la boîte de Pandore. Ne pas réagir contre l'éventuelle ratification du Traité par le Parlement européen, c'est agir de manière irréfléchie et faire le jeu de mafieux en col blanc. Tentative de réponse.

* En français, on parle du traité ACAC (Accord commercial anti-contrefaçon)

** > ACT UP, « ACTA conclu: une atteinte grave à la démocratie et à l'accès aux médicaments », www.actupparis.org/spip.php?article4276, consulté le 24/04/2012.

> Graines de résistance — You Tube, www.youtube.com/watch?v=e6Gg2kRV_Rs, consulté le 13/04/2012.



1. ACTA ou le racket organisé

La dernière version officielle du Traité ACTA — celle du 3 décembre 2010 — est volontairement floue. Cependant, deux « techniques » utilisées dans cet accord sont à retenir : d'une part, l'utilisation récurrente de l'expression « présumé contrevenant » et d'autre part, le pari que personne n'est de taille à gagner une bataille juridique de longue haleine contre de grands groupes industriels.

L'ère de la présomption de contrefaçon

Sous couvert de la lutte contre la contrefaçon, le piratage et l'atteinte au droit d'auteur, le Traité ACTA met fin à la présomption d'innocence et impose la présomption de contrefaçon. Le Traité habilite en effet les autorités judiciaires de chaque état signataire à se prononcer rapidement sur toute demande de mesures provisoires (art. 12 § 2) destinées à combattre le présumé contrevenant (art. 11) aux droits de propriété intellectuelle.

Ainsi, dès qu'il y a un soupçon de contrefaçon, les autorités judiciaires peuvent agir et mettre en place des mesures provisoires pour lutter contre la contrefaçon. Mais comme ACTA foule aux pieds le droit de présomption d'innocence et considère chaque individu comme un « présumé contrevenant » potentiel, ces mesures provisoires deviennent définitives et permanentes... et liberticides.

« Le pot de fer contre le pot de terre »

Par la surveillance systématique des présumés contrevendants, n'importe qui, qui mettra en danger les intérêts de ces industries, fera l'objet de poursuites judiciaires qu'il ne pourra pas gagner. Ajoutons également que ces dernières seront initiées aussi à l'intention de qui voudra résister à ce diktat... pour « faire des exemples ».

S'opposer à ACTA, c'est donc refuser le racket et l'assèchement des filières « indépendantes » par des multinationales sans scrupules. Au nom du seul profit, ces dernières veulent truster l'environnement numérique, le domaine de la santé et celui de l'agriculture.

La lutte engagée contre ACTA est une lutte pour le maintien d'un Internet libre et neutre, celui des médicaments génériques et d'une agriculture paysanne. En un mot, une lutte

pour le droit d'innover au nom du progrès et de l'émancipation des individus et des peuples !

2. ACTA, une mainmise sur l'environnement numérique

Pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique, selon ACTA :

« Une partie peut [...] ordonner à un fournisseur de services en ligne de divulguer rapidement au détenteur du droit des renseignements suffisants pour lui permettre d'identifier un abonné dont il est allégué que le compte aurait été utilisé en vue de porter atteinte à des droits... » (art. 27 § 4).

Par conséquent, sous peine de sanctions civiles et pénales, les fournisseurs d'accès internet et les fournisseurs de services en ligne seront obligés de surveiller et de collecter chacune de nos activités sur internet, fussent-elles à des fins non-commerciales (sans profits), telles que la diffusion, à nos proches, de la vidéo de la dernière soirée à laquelle nous avons participé.

Et si on remarque par exemple, que dans cette dernière est diffusé le dernier morceau d'un artiste, qui est protégé par le droit d'auteur, nous risquerons, nous aussi, des sanctions civiles et pénales (amendes, suppression de notre connexion internet, etc.)

N.B. : la possibilité d'identifier les morceaux qui sont protégés par le droit d'auteur est permise par le *Deep Packet Inspection* (DPI), c'est-à-dire :

L'activité pour un équipement d'infrastructure de réseau d'analyser le contenu (au-delà de l'en-tête) d'un paquet réseau (paquet IP le plus souvent) de façon à en tirer des statistiques, à filtrer ceux-ci ou à détecter des intrusions, du spam ou tout autre contenu prédéfini. Le DPI peut servir notamment à la censure sur Internet ou dans le cadre de dispositifs de protection de la propriété intellectuelle.

Il s'oppose au *Stateful Packet Inspection*, qui ne concerne que l'analyse de l'en-tête des paquets. Le DPI peut provoquer un ralentissement sensible du trafic là où il est déployé.¹

ACTA, pour un accès discriminant à la Culture

L'accès à la Culture pour tous est un droit. Pas pour les partisans du Traité : cet accès doit devenir payant, quand bien même des solutions existent qui permettent de rémunérer les artistes de façon satisfaisante et sans entraver l'innovation artistique : la « Contribution créa-

1| Voir: fr.wikipedia.org/wiki/Deep_packet_inspection



tive », le financement participatif de la production des œuvres, la fourniture de fichiers associée à des fonctionnalités à valeur ajoutée (aide au repérage de contenus d'intérêt, intermédiation entre artistes et public ou entre fans, écoute ou visionnement « augmentés »), etc.²

Le seul « hic », pour les multinationales du divertissement (Warner, etc.), c'est qu'elles risquent de perdre leur position dominante sur ce marché. D'où leur intérêt à criminaliser la création et/ou la diffusion de toute production artistique qui glisse entre leurs mains; en menaçant de lourdes sanctions civiles et pénales, les fournisseurs d'accès internet et les fournisseurs de services internet, sous prétexte qu'ils appauvrisent les artistes.

ACTA, c'est un accès discriminant à la Culture menant à terme à l'appauvrissement et l'uniformisation de la diversité culturelle.

3. ACTA, négation du droit à la santé

Toujours sous couvert de la lutte contre la contrefaçon, ACTA permettra inéluctablement aux détenteurs de brevets de l'industrie pharmaceutique de mettre un frein à la production de médicaments génériques, privant ainsi les populations du Sud et du Nord de médicaments efficaces à prix abordables. D'après l'analyse faite par Oxfam France³, le traité ACTA:

Donne le pouvoir abusif aux douanes européennes de saisir, détruire ou renvoyer aux expéditeurs à leurs frais des médicaments génériques importés en Europe ou en transit sur un simple soupçon d'« utilisation d'une marque confusément similaire » invoquée par un laboratoire.⁴

Renforce délibérément l'amalgame entre faux médicaments et médicaments génériques, stigmatise les fabricants de génériques, fait peser sur eux la charge de la preuve et ne prévoit aucune réparation du préjudice subi en cas de saisies abusives.

Cible les intermédiaires techniques de la chaîne de production des médicaments génériques en les menaçant de lourdes peines, ce qui risque de les dissuader de travailler avec les fabricants de génériques.

La « technique » est toujours la même : c'est au « prétendu contrevenant » de prouver que son activité ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle des labo-

2| Interview par mail, de Philippe Aigrain, le 27 avril 2012

3| Oxfam France, *L'accès aux médicaments génériques mis en danger par la signature d'ACTA par l'UE*, www.oxfamfrance.org/L-acces-aux-medicaments-generiques_1273.

4| Voir l'article 16: Mesures à la frontière du Traité.

ratoires pharmaceutiques transnationaux, lors d'un procès long et coûteux. En attendant, ces derniers sélectionnent qui peut être en bonne santé...

4. ACTA, la fin de l'agriculture paysanne

Le traité ACTA porte aussi sur l'agriculture et la biodiversité. La logique des grands groupes de semenciers, avec ACTA, est aussi d'accroître leur monopole sur le marché des semences.

La « technique » du « prétendu contrevenant » prévaut également ici. Les agriculteurs, qui souhaiteraient développer un marché des semences indépendamment des intérêts de l'industrie semencière; autrement dit, en faveur d'une fixation des prix des semences par les agriculteurs eux-mêmes feront l'objet d'un procès, initié par les grands semenciers. Mais quel agriculteur ou coopérative peut faire valoir ses droits en justice quand la partie adverse s'appelle *Bayer*, *Syngenta* ou *Monsanto*?

« Une telle procédure est une arme redoutable entre les mains de multinationales disposant d'une grande envergure financière leur permettant d'utiliser le coût et la durée d'un contentieux pour menacer des petites entreprises incapables de résister à de longues batailles judiciaires et de les mettre à genoux avant la fin du contentieux lorsqu'elles sont tentées de résister. C'est ainsi que de nombreux agriculteurs américains ont dû payer des sommes colossales les conduisant souvent à la faillite, sur simple injonction des polices privées de Monsanto les menaçant de poursuites pour contrefaçon de ses OGM brevetés. Des agriculteurs utilisant des semences paysannes qui ont été contaminées ont subi le même sort. Aujourd'hui, la majorité des agriculteurs américains achètent des semences de plantes brevetées uniquement pour disposer de la facture d'achat leur garantissant de ne pas être poursuivis en contrefaçon. »⁵

5. ACTA et les relations Nord/Sud

Le Brésil, l'Inde, l'Argentine et la Chine notamment s'opposent au Traité. ACTA est pour eux un moyen dont s'est doté le lobby industriel des pays du Nord pour empêcher leur émergence économique.

Au-delà de ça, le constat est le suivant: ACTA entend mettre les pays du Sud sous tutelle. En gagnant leur signature avec des contreparties commerciales, l'industrie du divertissement, les laboratoires pharmaceutiques et les industriels de l'agriculture pourront s'y installer définitivement et dominer ainsi les marchés économiques de ces régions du globe. Deux mesures sont significatives à cet égard: l'assistance technique et la création du « Comité ACTA ».

Assistance technique

Le Traité prévoit que Chaque Partie s'efforce de fournir aux Parties au présent accord [...] aux futures Parties au présent accord [...] de l'assistance en matière de renforcement des capacités et de l'assistance technique en vue d'améliorer le respect des droits de propriété intellectuelle (art. 35), dont la formation d'agents publics sur les questions de respect des droits de propriété intellectuelle; et la coordination des activités menées aux niveaux régional et multilatéral (art. 35 § 1c et d).

Le Comité de l'ACTA

Les états signataires du Traité vont constituer « le Comité de l'ACTA ». Ce dernier aura pour mission de faire le point sur la mise en œuvre et le fonctionnement du présent accord (art. 36 § 2a) et s'efforcera d'éviter le double emploi entre ses activités et d'autres efforts internationaux relatifs au respect des droits de la propriété intellectuelle (art. 36 § 12).

Par ailleurs, il examine [...] toute proposition d'amendement du présent accord (art. 36 § 2c) et arrête [...] les modalités d'adhésion au présent accord de tout membre de l'OMC (art. 36 § 2e).

Avec la création du Comité ACTA, les lobbyistes de l'industrie du Nord contournent des organisations internationales — OMC, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, etc. —

plus favorables à l'émancipation économique du Sud.

6. Refuser ACTA: modalités et propositions

Interpeller les députés européens :

www.laquadrature.net/wiki/Comment_agir_contre_ACTA

Pétitionner:

https://secure.avaaz.org/fr/stop_acta_fr,
www.lapetition.be/en-ligne/Contre-la-loi-acta-11070.html

Manifester

Plus d'infos

Version officielle française d'ACTA:

www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/acta-crc_apr15-2011_fre.pdf

La Quadrature du Net:

www.laquadrature.net/fr/ACTA

You Tube:

www.youtube.com/watch?v=lJB9SRTX1AI

Philippe Aigrain, Sharing, paigrain.debatpublic.net/?page_id=3968

Le point de vue de Marc Tarabella sur ACTA

Pro J: Quelles sont les craintes formulées par le PSE et vous-même au regard de la version finale du traité ACTA ?

Ce traité a été négocié de manière absolument opaque. On a exclu de la procédure de négociation tous les parlementaires européens mais aussi les parlements nationaux. Et ça jette la suspicion, car si on doit lutter contre la contrefaçon — qui est un véritable fléau —, l'opacité des négociations et la non-clarté du texte font craindre toute une série de dérives et d'interprétations possibles, qui peuvent faire peser un danger sur la liberté: la liberté des citoyens, la liberté des internautes, mais aussi les médicaments génériques, par exemple, qui pourraient être considérés par certains de manière arbitraire comme étant des faux ou des copies alors que ce n'est pas vrai. Vu tous ces dangers, on ne peut adhérer au traité ACTA tel qu'il est prévu maintenant. Voilà pourquoi, au niveau des socialistes européens, la position ultra-majoritaire,



au sein de notre groupe, est de refuser le traité ACTA dans sa forme actuelle.

Pro J: Si ACTA est ratifié par le Parlement européen, qu'est-ce qui va changer pour les jeunes européens ?

Si le traité ACTA devait être accepté, il y aurait probablement un problème de restriction de liberté individuelle par rapport à l'utilisation d'internet, de vos PC. Bref notamment, par rapport aux technologies modernes de communication que représente internet.

Pro J: En fonction du calendrier des Institutions européennes, que conseillerez-vous de faire aux personnes — et aux jeunes gens, en particulier — qui ne veulent pas de cet accord ?

On compte beaucoup sur le maintien de la mobilisation. Imaginons qu'ACTA passe avec une très courte majorité... Il faut alors mobiliser toujours.

Au niveau du PSE, on pense aussi l'après ACTA. L'Europe doit penser sa propre législation sur la propriété intellectuelle. Il faut militer pour un vrai droit européen de la propriété intellectuelle... que l'on mérite.

Pro J: « L'Europe doit créer elle-même un droit d'auteur moderne, mettre à jour la législation du monde numérique et des propriétés intellectuelles pour le bien de l'industrie mais aussi des citoyens ! », dites-vous dans plusieurs communiqués de presse. Quelles sont alors vos propositions ?

La protection intellectuelle est nécessaire pour protéger mieux nos industries européennes car on a besoin de valoriser notre savoir-faire et ça crée aussi de l'emploi en Europe. C'est vraiment fondamental.

Dès lors que ACTA est refusé, c'est l'Europe qui doit prendre la main en essayant de créer ce droit de protection intellectuelle qui allie, à la fois, la protection de la propriété intellectuelle et la liberté des citoyens, la liberté d'utilisation des logiciels.

Je serai vigilant pour qu'il y ait toujours cet équilibre entre progresser pour la protection de la propriété intellectuelle et être le garant de la liberté individuelle des citoyens. Ça, j'y serai attentif. Le dossier est commencé, ce n'est pas maintenant qu'on va le lâcher, il faut être attentif jusqu'au bout et vigilant.

Pro J: Pour terminer, François Hollande, le nouveau président de la République française, a déclaré lors de son discours à Tulle au soir du 6 mai: je demande à être jugé sur deux engagements majeurs: la justice et la jeunesse. Chacun de mes choix, chacune de mes décisions, dit-il, se fondera sur ces seuls cri-

tères: est-ce juste ? Est-ce vraiment pour la jeunesse ? Et plus loin, il ajoute, « Est-ce que j'ai permis à la nouvelle génération de prendre toute sa place au sein de la République ? ». Cet engagement, Monsieur Tarabella, est-ce qu'il aura aussi une incidence sur la vie des autres jeunes européens, selon vous ?

Je le crois profondément. François Hollande a eu la clairvoyance, dès qu'il a été candidat à l'investiture du PS, de mettre la jeunesse au cœur de ses préoccupations. Il l'avait dit et il avait raison. La preuve, c'est que beaucoup de jeunes aujourd'hui sont séduits par Marine Le Pen parce qu'il y a la désespérance qui agit: quand on est jeune et qu'on a pas de perspective d'emploi, de possibilité de faire ses études correctement, etc., ça crée la désespérance. Clairement, la jeunesse a été sa préoccupation de campagne et sera sa préoccupation ainsi que celle de son gouvernement par toute une série de mesures. Et, à partir de là, François Hollande, j'en suis sûr, va donner une bouffée d'oxygène, non seulement en France, mais également à l'ensemble de l'Europe, et notamment à des gouvernements majoritairement conservateurs. Donc, c'est à partir de lui, avec d'autres, que la jeunesse européenne peut à nouveau croire en son avenir et donc à l'avenir de l'Union européenne.

Savery Plasman
05.2012

Vidéo: www.facebook.com/projeunes
Site: www.tarabella.eu/pages/1_1-Accueil.html



Sarkozy, c'est fini! Le changement est-ce maintenant?

En tant que progressistes attachés à la solidarité et à l'action collective, c'est tout naturellement que nous sommes attentifs aux processus et/ou aux perspectives de transformation sociale et politique en Belgique et ailleurs.

Dans la mesure des moyens dont nous disposions nous avons voulu, ces dernières années, être présents dans les lieux de luttes où la jeunesse notamment contestait l'ordre économique et social. Ainsi, nous avons été aux cotés des indignés en Espagne mais aussi à la rencontre d'activistes de la révolution tunisienne.

Cet engagement solidaire en faveur des luttes contre l'oppression d'un satrape sanguinaire ou contre la tyrannie des marchés financiers s'inscrit clairement dans le projet politique porté par ProJeuneS, fédération d'organisations de jeunesse ancrée dans les valeurs de la gauche.

Une alternance annoncée dans la vie politique d'une puissance occidentale ne semble pas s'inscrire naturellement dans ce cadre. Pourtant, la victoire de François Hollande (moins peut-être que la défaite du candidat sortant) a constitué une excellente nouvelle pour la gauche européenne.

Avec des militants du Mouvement des Jeunes Socialistes, nous sommes allés à Paris pour vivre ce dimanche 6 mai qui s'annonçait historique.



Nous sommes arrivés en début d'après-midi dans la capitale française. Après un premier regroupement avec des militants du MJS à la gare du Nord, nous partons vers notre auberge de jeunesse. À notre arrivée, nous constatons qu'elle se situe à une cinquante de mètres de la Mutualité, lieu de rendez-vous en cette soirée électorale... des militants UMP. De nos fenêtres nous pouvons distinguer sur un grand écran une projection de l'affiche de campagne de Nicolas Sarkozy. Le quartier est cependant loin d'être entièrement acquis au Sarkozysme. Ainsi, la personne de l'accueil de l'auberge nous confie qu'elle doit s'absenter pour aller accomplir son devoir électoral. Elle nous annonce que, bien évidemment, elle ira voter Hollande.

Il est 15h30, Une poignée d'heures nous sépare de la proclamation du résultat. Nous nous dirigeons vers le cimetière du Père Lachaise pour un intermède militant. Nous allons fleurir le monument aux morts de la Commune de Paris. En ce jour de victoire tant espérée de la gauche, nous n'avons pas voulu rater l'occasion de rendre hommage aux Communards tombés en luttant contre la Réaction. Des roses rouges sont également déposées sur les tombes d'Eugène Pottier, auteur des paroles de l'Internationale, et de Pierre Bourdieu, dénonciateur implacable des inégalités de notre société.

Sur le coup de 17 heures nous partons vers la délégation Wallonie-Bruxelles où se trouvent plusieurs personnalités du PS belge (francophone) ainsi qu'une équipe bien fournie de la RTBF. David Cordonnier, président du MJS est interviewé par une équipe du journal télévisé, une des organisations de jeunesse de ProJeuneS sera donc mise en valeur durant la retransmission de la soirée électorale, en Belgique!

Bien que les résultats officiels ne tombent qu'à 20 heures, les nouvelles provenant des instituts de sondages sont rassurantes: Hollande serait à 53 % des voix.

Vers 19 heures, on se dirige vers le siège du PS français à la rue de Solferino. Cette dernière est noire de monde.

Sur le coup de 20 heures, c'est l'explosion de joie. Au point qu'il sera impossible de se rapprocher de l'écran géant qui projette les estimations qui sonnent le glas de la prési-

dence Sarkozy. Nous n'apprendrons que plus tard, que l'écart entre les deux candidats a été plus étroit.

Pour l'apothéose, il nous faut maintenant rejoindre la Bastille, lieu où le peuple de gauche se réunira pour fêter la victoire et voir François Hollande prendre pour la première fois la parole comme candidat victorieux à la présidentielle. Le périple est long mais plaisant. Nous empruntons le Boulevard Saint-Germain en scandant « Sarkozy, c'est fini! », slogan entendu à Solferino. Le trajet vers la Bastille nous ramène devant la Mutualité. Petit moment de gloire taquine, le drapeau rouge du MJS est agité devant les militants UMP dépités qui viennent de prendre congé de leur champion déchu et le « Sarkozy, c'est fini! » redouble d'intensité. Les insultes fusent, les index se lèvent à notre encontre. « Vous aurez la Corrèze », nous lance le plus lettré. Cela ne nous décourage bien évidemment pas de poursuivre notre parade triomphale.

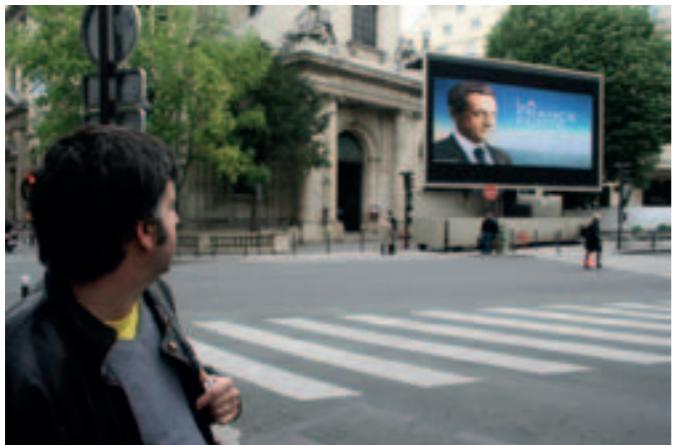
Nous arrivons en vue de la Bastille où s'est rassemblée une multitude impressionnante. La fête est familiale et multiculturelle. Le drapeau du MJS ne dépareille pas dans la multiplicité des bannières brandies (même le drapeau wallon est sur la place!) Ce fait, qui déprimera la Droite, est perçu davantage en ce lieu comme constitutif d'une allégorie de l'internationalisme assumé de la Gauche. Dans cette foule des militants progressistes, socialistes, communistes, trotskistes se rassemblent au-delà de leurs obédiences respectives pour fêter une victoire contre les forces de l'argent.

La fête se poursuit jusqu'aux petites heures dans les rues de la Ville Lumière, nous avons un peu l'impression de vivre une réminiscence, à la fois de mai 1981, de Mai 68, voire de la Libération.

En guise de conclusion, il nous reste à souligner l'ampleur de la tâche qui attend le nouveau Président, car s'il y a déception, elle sera indubitablement à la hauteur de l'espoir engendré.

**Carlos Crespo
Secrétaire général de ProJeuneS
05.2012**





Photos de la double-page : MJS



38



39



Cinq questions à Sfia Bouarfa (PS)

40



Pro J: Vous qui êtes mandataire politique PS, comment expliquez-vous le malaise visible qui semble préoccuper tous les niveaux de pouvoir en Belgique (toutes tendances politiques confondues), s'agissant des questions liées aux minorités turque et marocaine, et plus généralement à l'islam ?

Je ne crois pas qu'il y ait de malaise vis-à-vis des minorités, turque, marocaine ou autre. Il y a par contre une réelle difficulté de la classe politique à appréhender la réalité de notre société par un prisme laïque, à bâtir des ponts entre individus plutôt que des murs entre communautés.

L'ascenseur social par la voie de l'emploi fonctionne aujourd'hui très mal. Par conséquent, l'adhésion à un parti politique devient pour beaucoup le moyen de s'élever socialement. Un shopping se fait dans les deux sens, avec des individus passant d'un parti à un autre et un racolage des partis politiques qui ne tient compte ni du militantisme ni de l'adhésion (ou non-adhésion) aux valeurs défendues par ces partis.

Il est néanmoins aisément dénoncé un repli communautariste quand l'insertion socioprofessionnelle des jeunes — de tous les jeunes — est extrêmement difficile de nos jours. Les problèmes bien réels des personnes issues de l'immigration, comme la discrimination à l'embauche, n'ont reçu à ce jour peu de réponses adéquates et efficaces.

Pro J: On sait que les traditions du Maghreb n'incluent pas le port du niqab — qui provient plutôt du Moyen-Orient, d'Iran, voire d'Afghanistan (burqa) —, dont l'apparition est à peu près aussi récente et anachronique qu'en Europe, suscitant *in fine* les mêmes questions quant à leur interdiction partielle ou totale par la loi. Face à ces questions, dites « identitaires », qui mélangent allègrement (et souvent erronément) les notions de traditions et de religion, sans parler d'un réel lobbying salafiste anti-occidental de part et d'autre de la Méditerranée, ne ferait-on pas d'une pierre deux coups en enseignant concrètement aux jeunes européens (et certainement ceux issus de l'immigration) l'histoire spécifique du Maghreb (au sein du monde arabo-musulman) et de ses liens avec l'Europe ?

Le rôle de l'école est de former les citoyens. Cela passe-t-il par l'enseignement de l'histoire spécifique du Maghreb et de ses liens avec l'Europe ? Je pense plutôt que nos jeunes gagneraient beaucoup à avoir un véritable cours d'éducation civique, enseignant les droits de l'homme, la place du citoyen dans notre démocratie ainsi que la complexité des différents niveaux de pouvoir.

À côté de cela, il est vrai que l'enseignement de l'Histoire est souvent eurocentré. La discipline gagnerait bien plus à s'ouvrir l'Histoire de toutes les autres civilisations, et ce afin de former des citoyens pleinement conscients du monde dans lequel ils vivent.

Pro J: Ne trouvez-vous pas qu'à force de vouloir s'exempter (légitimement) de tout soupçon de « racisme », les partis démocratiques, et certainement à gauche, ont fini par ne plus oser poser de critique sérieuse quant aux dérives manifestes du communautarisme ?

La vraie dérive est celle de la gestion communautariste de certains partis et la transposition de valeurs et revendications communautaristes dans le débat politique.

Pro J: Comment, d'après vous, motiver les jeunes issu(e)s de l'immigration à mieux s'engager politiquement dans la société ?

En leur expliquant qu'ils font pleinement partie de notre société. Cette société est aussi la leur et il faut défendre le vivre-ensemble. Cela étant dit, il serait faux de circoncrire le problème de la participation politique aux jeunes issus de l'immigration. L'engagement est en crise dans les nouvelles générations, quelles que soient les origines.

Pro J: Un autre débat récent a eu lieu du fait des atermoiements du Conseil de la jeunesse autour d'un vote sur le droit à l'avortement.¹ La valse hésitation semblant d'ailleurs plus largement liée à la question même de l'opportunité d'une législation autour de ces questions éthiques, visiblement admises comme relevant strictement de la libre conviction de chacun(e). Que pensez-vous de cette vision des choses, notamment quant à son implication sur le débat démocratique comme tel ?

On ne peut opposer la libre conviction de chacun à des droits universels. Et on ne peut encore moins réclamer des droits différents selon des appartenances communautaires souvent fantasmées. Un droit est précisément un droit et non un devoir. Si des convictions personnelles s'opposent à un droit, rien n'oblige à en faire usage. Une

¹ Voir notre couverture et nos entretiens avec le CAL et le FPS.

fondamentaliste peut être contre l'avortement, rien ne l'oblige à avorter. Il serait par contre inacceptable d'interdire à toutes les femmes d'avorter.

Le débat démocratique doit faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers, au risque sinon de faire émerger une société balkanisée où, pensant défendre le droit à la différence, c'est la différence des droits qui prévaudrait.

Entretien réalisé par mail, par Alain Detilleux
05.2012

42



43



Faucons Rouges
fauconsrouges.be

Quand les Faucons vont au charbon

44



Grand défi solidaire

Le 12 mai dernier, le Mouvement des Faucons Rouges de la Fédération Wallonie-Bruxelles a établi ses quartiers au domaine de Blegny-Mine. Au programme, un gigantesque défi solidaire qui a rassemblé de nombreux enfants des quatre coins de la Wallonie et de Bruxelles, unis pour une bonne cause.

En plus de faire honneur à leurs origines, le Mouvement issu de la classe ouvrière a choisi une association qui vient également en aide à la jeunesse pour offrir un chèque énergie afin de faire face à l'hiver prochain! Le principe était des plus simples, tous les participants (membres et non membres) étaient invités à constituer des équipes afin de prendre part aux différentes animations exceptionnellement présentes sur le site. Chacune d'elle proposait un défi à relever au terme duquel, les équipes remportaient des minéraux de charbon collectés dans un wagonnet. À la fin de la journée, le contenu de tous les wagonnets additionnés représentait plusieurs tonnes de charbon! Celui-ci a été transformé en chèque-combustible et offert à l'association choisie, l'asbl l'Espoir.

De nombreux défis étaient proposés aux petits et aux grands durant toute la journée! Tout d'abord, au sein même des activités proposées par Blegny-Mine: le Tortillard et la visite de la Mine étaient pour l'occasion l'objet d'un quiz! Toute une série d'autres animations étaient également mises en place sur le site: un rodéo, un mur d'escalade, la présence du Techni-Truck pour tout savoir sur les métiers du futur, un parcours d'obstacles, des jeux coopératifs, la traversée du funambule, un parcours Mobilité réduite, un défi Jeux de société, des jeux en bois... et même un *Flash Mob*!

Vieux de bientôt 85 ans, les Faucons Rouges n'ont rien perdu de leur jeunesse ni de leur fraîcheur! Ils ont prouvé, une fois encore, qu'ils défendent, aujourd'hui plus que jamais, les valeurs de fraternité et de solidarité, y compris au-delà des frontières de leur mouvement! Le 12 mai, des centaines d'enfants, de jeunes, de bénévoles et d'amis étaient là, coudes serrés pour un bel exemple de solidarité!



L'asbl l'Espoir

Dans le cadre légal des mesures de protection de la jeunesse (SAJ, SPJ et Tribunaux de la Jeunesse), L'Espoir gère une maison d'accueil de 15 enfants à Couthuin, une maison de 9 enfants à Amay, une maison « d'accueil temporaire » de 6 lits à Amay (l'Escale) et un service d'aide et d'intervention éducative à Huy pour 13 familles.

L'équipe pédagogique œuvre à créer les conditions d'un accueil et d'un suivi qui assure la poursuite du développement des enfants: aux plans affectifs et relationnels, comme au plan des apprentissages ou des parcours scolaires, des relations avec les pairs ou les adultes, des activités de loisirs sportives ou autres mais aussi, en ce qui concerne les familles, à maintenir et à travailler les liens qui s'y sont constitués, liens d'appartenance et d'affiliation.

45





46



47



SERVICES



Oxyjeunes
grand'place 25 – 6240 Farcennes
T. 071 38 84 00 – F. 071 39 83 00
W. info@oxyjeunes.be — www.oxyjeunes.be



Latitude Jeunes
rue Saint-Jean – 32-38 – 1000 Bruxelles
T. 02 515 04 02 – F. 02 512 27 62
W. latitude.jeunes@mutsoc.be — www.ifeelgood.be



Contact J
bd de l'Empereur 25 – 1000 Bruxelles
T. 02 511 96 84 – F. 02 502 60 36
W. contactj@contactj.be — www.contactj.be

AUTRES



Philocité
rue de Laveu 100 – 4000 Liège
T. 0478 719 099 – 0470 122 811
W. philocite@philocite.eu — gaelle.jeanmart@philocite.eu — www.philocite.eu



Excepté Jeunes
Siège social
rue A. Nelis 158 – 5001 Belgrade
T. 071 71 19 35
W. excepte.jeunes@swing.be — www.exceptejeunes.be
Siège d'exploitation
rue Haut Baty 59 – 5060 Sambreville



FCHWB — Ferme des Castors
rue du Faubourg 16-18 – 6250 Aiseau
T. 071 76 03 22 – 071 74 04 75 – F. 071 76 19 26
W. info@castor.be — www.castor.be

MOUVEMENTS



MJS — Mouvement des Jeunes Socialistes
Mouvement des Jeunes Socialistes
rue de la Coix de Fer 16 – 1000 Bruxelles
T. + F. 02 512 12 18
W. secretariat@mjs.be — www.mjs.be



Jeunes FGTB
rue Haute 42 – 1000 Bruxelles
T. 02 506 83 10 – F. 02 502 73 92
W. jeunes@jeunes-fgtb.be — www.jeunes-fgtb.be



Faucons Rouges
rue Entre-deux-portes 7 – 4500 Huy
T. 085 41 24 29 – F. 085 41 29 36
W. info@fauconsrouges.be — www.fauconsrouges.be



Tels Quels Jeunes
rue Marché au Charbon 81 – 1000 Bruxelles
T. 02 512 45 87 – F. 02 511 31 48
W. info@tqj.be — www.tqj.be

FÉDÉRATIONS DE CENTRES DE JEUNES



CIDJ
rue Saint Ghislain 29 – 1000 Bruxelles
T. 02 219 54 12 – F. 02 219 54 13
W. cidj@cidj.be — www.cidj.be



For J
Siège social
rue Le Lorrain 104 – 1080 Bruxelles
T. 02 649 03 22 – F. 02 647 87 42
Siège d'activités
rue de Villers 227 – 6010 Couillet
T. 071 60 02 71 – T. & F. 071 60 02 70
W. info@forj.be — www.forj.be



ProJeuneS



